CMJN

ENQUÊTE

ISSN • 2230-133X

MARDI 4 JUIN 2013
NUMÉRO 593

100 F

www.enqueteplus.com

BIENS MAL ACQUIS - DOSSIER DP WORLD DAKAR SA

La Crei prend le Port

- Papa Alboury Ndao (Cabinet RMA) désigné administrateur provisoire
- La Commission d'instruction prend le contre-pied de Macky Sall



P.8

REPORTAGE À GORÉE

L'île, patrimoine à risques

- Le quai de tous les dangers



P.6

À PEINE NOMMÉ PATRON DE LA POLICE

Abdoulaye Niang déjà contesté par la hiérarchie P.2

MBAYE JACQUES-MAMAYA-CORA

La guerre de trois qui secoue Rufisque P.4

EN PRIVÉ AVEC…
NGONÉ NDIAYE GUÉWEUL

"Je voudrais que l'on m'appelle Madame" P.7



BALLA GAYE 2, ROI-LION CONFIRMÉ

"Qu'on ne me parle plus jamais de Modou Lô" P.12



POLICE NATIONALE

Des gradés contestent déjà le nouveau DGNP Abdoulaye Niang



Un vent de contestation souffle déjà sur la toute récente nomination du commissaire divisionnaire Abdoulaye Niang comme Directeur général de la Police nationale. Nos sources nous ont signalé que des membres de la haute hiérarchie policière remettent en cause l'arrivée de ce dernier comme remplaçant du commissaire Codé Mbengue. Nos interlocuteurs de nous préciser que les contestataires ne sont pas restés les bras croisés à ruminer leur déception. Ils ont câblé le Palais, précisent nos sources, pour exposer au Président Macky Sall leurs griefs à l'encontre du nouveau DG de la police nationale Abdoulaye Niang. Toutefois, nos sources n'ont pu nous dire ce que ces frondeurs reprochent exactement au nouveau patron de la Police nationale, mais ce serait, disent-elles, lié au passage du Commissaire Niang à l'Office central de répression du trafic illicite des stupéfiants (Ocrtis). Et comme le chef de l'Etat est présentement absent du Sénégal, les contestataires ont dû confier leur rapport à un membre du cabinet présidentiel.

En tout cas, à sa nomination, le nouveau Directeur général de la Police, un spécialiste de la lutte contre les stupéfiants, jouissait d'une bonne réputation dans son corps. Il a fait une grande partie de sa carrière à l'Ocrtis comme chef de section, de juillet 1992 à novembre 1994, puis en tant que Directeur général, de mars 2000 à octobre 2012. A l'Ocrtis, ce commissaire divisionnaire de classe exceptionnelle a fait d'importantes réalisations, avec des saisies spectaculaires de drogues.

Témoignant, le colonel Aliou Ndiaye, chef de la Division communication de la Police le décrivait comme «le meilleur Directeur général que la Police peut avoir sur le plan de l'expérience professionnelle et sur le plan relationnel». Mais sans doute que tout le monde n'est pas de cet avis. Une affaire à suivre de près... ■

SGBS : les travailleurs au rouge

Rififi à la Société générale de banque au Sénégal (SGBS). Comme en novembre 2012, avec son prédécesseur Daniel Teruin, l'Administrateur Directeur général de la banque, Yann de la Barre de Nanteuil, fait face à un mouvement d'humeur depuis hier. Décidé à se faire entendre, les agents de la boîte ont, après avoir déposé un préavis de grève il y a quelques jours, décidé de passer à l'acte en arborant des brassards rouges au bureau. Cette protestation, pour exiger de meilleures conditions de travail, se poursuit jusqu'à vendredi. Mieux, les travailleurs ont retenu de tenir à l'heure de pause, un peu après midi, un sit-in devant les locaux du siège principal de la banque sur l'avenue Léopold Sédar Senghor (ex-Roume). Et puisque l'artère et très passante, cela risque de faire mouche.

Sécurité routière : le temps de la limitation des vitesses

Les chiffres fond froid dans le dos. Quelque 4 876 accidents ont été enregistrés en 2012 au Sénégal provoquant 350 décès et 2 000 blessés, a fait savoir le ministre des infrastructures et des Transports Thierno Alassane Sall, hier au lancement de la campagne de sensibilisation sur la sécurité routière. Selon le ministre, les accidents enregistrés sur les routes sénégalaises sont causés pour la plupart par les excès de vitesse. Aussi, cette campagne nationale de sensibilisation a-t-elle pour thème la limitation de la vitesse. "La vitesse excessive ou inadaptée reste un problème majeur de sécurité routière", a dit M. Sall. Le ministre a rappelé que la vitesse a des effets sur la conduite (un champ visuel réduit, une augmentation de la fatigue, une augmentation du stress). Il s'y ajoute, d'après Thierno Alassane Sall, que "rouler vite ne fait pas gagner que peu de temps : en roulant à 120 km/h au lieu de 100 km/h, vous ne gagnez que 6 minutes sur 100 km parcourus ; rouler vite coûte beaucoup plus cher en carburant : pour 100 km parcourus avec un véhicule consommant 5 litres aux 100 km, vous dépensez 50% de carburant en plus en roulant à 120 km/h plutôt qu'à 90 km/h).

Sécurité routière : le temps de la limitation des vitesses (suite)

Thierno Alassane Sall a aussi souligné que la vitesse entraîne une augmentation de la distance d'arrêt : plus la vitesse est élevée, plus les distances de réaction et de freinage s'allongent. Il devient donc plus difficile d'éviter une collision. En outre, plus la vitesse est élevée, plus le choc est violent en cas d'accident. "'Tout choc frontal au-dessus de 80 km/h entraîne quasi inévitablement la mort ou des séquelles irréversibles pour tout passager, même muni de ceinture de sécurité". M. Sall a indiqué qu'au-delà de la sensibilisation, l'État doit renforcer les dispositions réglementaires destinées à sanctionner les transgressions des règles édictées par le Code de la route. En effet, dans l'article M19 du Code de la route qui énumère les 31 infractions pouvant donner lieu au retrait du permis de conduire (PC) figure l'excès de vitesse.

"Petit" Mbaye se signale à Aziz Ndiaye

Cela n'a pas échappé à la vigilance du site Nettali. Lequel rapporte hier que l'ancien promoteur de lutte Alioune "Petit" Mbaye se



rappelle au bon souvenir des Sénégalais. Après la victoire de Balla Gaye 2 sur Tapha Tine, "Petit" Mbaye a posté sur sa page facebook, un message de félicitation au promoteur Aziz Ndiaye, organisateur de la manifestation de dimanche dernier. Exilé à Paris, après des déboires judiciaires consécutives à des accusations de détournement d'argent, "Petit" Mbaye écrit à l'endroit d'Aziz Ndiaye : "Qu'Allah guide tes pas et te préserve du mal. La relève est bien assurée."

Emprunt obligataire : La BCEAO approuve 172 milliards en faveur du Sénégal...

Les membres du Comité de politique monétaire (CPM) de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ont approuvé, lundi à Dakar, l'admissibilité au refinancement de la banque, de lignes d'emprunt obligataire à émettre par l'État du Sénégal sur le marché financier régional pour un montant de 172 milliards de F Cfa, rapporte l'APS. "Cette décision traduit la volonté du Comité de Politique Monétaire d'accompagner les États dans la réalisation de leurs objectifs en matière d'investissements dans les infrastructures socio-économiques de base", a soutenu le président du Comité, le gouverneur de la BCEAO, Thiémoko Meyliet Koné. Il commentait devant la presse les décisions prises par le Comité de politique monétaire au terme de la 2e session ordinaire de l'instance régionale tenue lundi au siège de la BCEAO, à Dakar. Les membres du Comité se sont réunis pour analyser la conjoncture économique et financière et prendre les décisions de politique monétaire nécessaires à la situation, a-t-il expliqué. En effet, le CPM a examiné les questions liées à la stabilité des prix pour relever que les tensions inflationnistes sont globalement contenues au sein de l'UEMOA. "L'évolution de l'inflation est conforme aux objectifs de stabilité des prix fixés à 2,3%"', a relevé le gouverneur. Ce taux devrait baisser d'ici la fin de l'année pour se situer à 1,6% en décembre 2013, selon le CPM.

...Situation économique : PIB à 6,7% en 2013

En second lieu, le Comité a relevé que les indicateurs de conjoncture témoignent d'une poursuite de l'amélioration de la situation économique dans les différents pays de l'Union, a souligné le gouverneur. "Les dernières estimations tablent sur une progression du Produit intérieur brut (PIB) en volume de 6,7% en 2013 contre 6,4% en 2012", a-t-il dit. "Cette vigueur de l'activité économique serait soutenue par la poursuite des efforts déployés par les États en vue d'accroître la performance du secteur agricole, d'abord, mais aussi pour renforcer les investissements publics dans les infrastructures de base", a ajouté le gouverneur de la BCEAO. Pour lui, "le dynamisme du sous secteur des industries extractives, notamment minières, sont à prendre en considération dans cette croissance globale". Sur la base de cette analyse, le CPM a décidé de maintenir inchangés les taux directeurs à leur niveau actuel. Le taux minimum de soumission d'appel d'offres d'injection de liquidités et le taux d'intérêt de prêt marginal restent respectivement fixés à 2,75% et 3,75%. Le Comité a également examiné et émis un avis favorable sur un ensemble de textes destinés à approfondir et diversifier le marché financier régional. Ces textes élaborés dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations sont issus du rapport du haut comité ad hoc pour le financement des économies de l'UEMOA. Ce rapport a été adopté par la Conférence des chefs de l'État en mai 2012, à Lomé (Togo). Ces textes seront soumis au Conseil des ministres de l'Union lors de sa prochaine session prévue à Dakar le 28 juin 2013.

Mauritanie : l'opposition exige un bulletin de santé du président Aziz, "introuvable"

La Coordination de l'opposition démocratique (COD), qui réunit une dizaine de partis d'opposition parmi les principaux, "exige" du gouvernement mauritanien la publication d'un bulletin de santé du président Aziz "dûment certifié par ses médecins traitants français", dans un communiqué transmis dimanche à l'AFP. Le président Aziz "est perdu dans les couloirs des hôpitaux français où il se soigne des suites de la blessure" par balle, selon ce communiqué. Le dirigeant mauritanien avait été blessé le 13 octobre 2012 par un soldat mauritanien qui avait tiré par erreur sur le cortège présidentiel à hauteur d'un poste militaire au nord de Nouakchott. Il avait ensuite séjourné en France pour des soins. Mohamed Abdel Aziz est "introuvable" depuis trois semaines, une situation qui selon la COD, "empêche la tenue du Conseil de ministres et bloque, du coup, le fonctionnement de l'État". "Aucune explication n'a été donnée à son absence" du pays depuis sa participation, le 15 mai à Bruxelles, à une conférence de donateurs sur le Mali à laquelle il avait pris part, selon la COD. Selon des sources officielles contactées dimanche par l'AFP, le dirigeant mauritanien se trouve en France depuis trois semaines "pour un séjour privé". Il doit, selon les mêmes sources, assister mercredi à Paris à la cérémonie de remise du prix Félix Houphouët-Boigny pour la recherche de la Paix au président François Hollande, en récompense à l'intervention de la France au Mali qui a permis de chasser du nord de ce pays les jihadistes liés à Al-Qaïda qui l'ont occupé pendant plusieurs mois en 2012.

PRÉCISION

Votre organe de presse, dans sa livraison du lundi 3 juin 2013, a repris les termes d'un communiqué dans lequel il est fait mention de la participation de Madame Marème Sall, épouse du Chef de l'Etat, à une manifestation populaire prévue au centre omnisports de Bercy, en France. Le Service de Presse de la Présidence de la République tient à vous informer que Madame la Première Dame n'a prévu de participer à aucune manifestation de cette nature et vous prie d'en informer vos lecteurs.

Veuillez croire, Monsieur, Madame, l'expression de notre profonde gratitude.

Le Service de Presse - Présidence de la République ■

ENQUÊTE

Publications - Société éditrice
Boulevard de l'Est-Point E
Immeuble Samba Laobé Thiam Dakar
Tél. : 33 825 07 31
E-mail : enquetejournal@yahoo.fr

Directeur de la publication : Mahmoudou Wane
Directeur de la rédaction : Mamadou Lamine Badji
Rédacteur en chef : Momar Dieng
Chefs de desk : Momar Dieng - Politique
Maquette : Penda Aly Ngom, Ahmet Ka
Photographe : Amadoune Gomis
Impression : Graphik Solutions

Régie publicitaire :
maimounaenquete@gmail.com
Tél. : 77 834 11 90

RETROUVAILLES DE LA "FAMILLE LIBÉRALE"

Idrissa dans une cour assidue...

Discrètement mais sûrement, les manœuvres souterraines ont bien débuté pour le contrôle de ce qui risque de rester du Parti démocratique sénégalais. Sur ce terrain-là, Idrissa Seck, président du parti Rewmi, détient un avantage certain eu égard au contexte de la traque des biens mal acquis et de l'inimitié entre Macky Sall et les dignitaires libéraux.



DAOUDA GBAYA

Alors que Parti démocratique sénégalais (PDS) semble se lancer, ces derniers temps, dans une sorte d'offensive généralisée contre le pouvoir de Macky Sall, l'ancien Premier ministre Idrissa Seck œuvre, lui, discrètement mais sûrement, à "rassembler" les portions éparses de ce qu'il est convenu d'appeler la "famille libérale".

Pour donner corps à ce vœux longtemps nourri, jamais accompli, mais aussi jamais abandonné, le président du parti Rewmi, selon des sources dignes de foi, a pris contact avec plusieurs pontes de l'ancien régime dont certains sont sur le point de le rejoindre dans sa marche annoncée vers le Palais présidentiel, d'ici le premier trimestre de l'année 2017.

Sur la liste des recrues, nos sources avancent le nom de Daour Niang Ndiaye, ancien député et ex-maire de Pikine, Me Massokhna Kane, ancien responsable de l'Alliance des forces de progrès (AFP), qui s'était rapproché du Pds et de l'ex-Président Abdoulaye Wade avant de s'en éloigner. Toutes tentatives pour joindre Daour Niang Ndiaye et Me Massokhna Kane sont restées vaines. Ce dernier, qui disait être en "réunion", nous a demandé à plusieurs reprises de le rappeler jusqu'à ce que son téléphone soit sous boîte vocale...

Mais pour certaines personnalités que Idrissa Seck envisage de capter dans ses filets, il y a un écueil de taille à franchir. Aucune d'entre celles-ci ne veut en effet donner l'impression à l'opinion publique de se livrer à une transhumance politique. D'où la nécessité d'agir "avec tact". "Les personnes identifiées pourraient d'abord mettre sur pied un mouvement citoyen comme étape intermédiaire avant l'acte de fusion qui devrait les verser dans le parti Rewmi", soufflent nos interlocuteurs.

Mais déjà, une d'entre elles n'a pas trouvé nécessaire d'emprunter ce grand détour. Il s'agit de Pape Gora Thiam, ancien maire de Pikine-ouest. Devenu membre de la Convergence démocratique Bokk Gis-Gis (CD-BGG), une dissidence du Parti démocratique sénégalais après la présidentielle du 25 mars 2012, il affirme avoir déjà rencontré Idrissa Seck "il y a 15 jours". Il se dit "entièrement favorable" à ces retrouvailles. "Je l'ai rencontré dans le cadre du grand rassemblement de la grande famille libérale, c'est-à-dire le Pds, Bokk Gis-Gis, Rewmi, etc." Selon l'ex-parlementaire, Idrissa Seck "souhaite réunir la génération des libéraux de 86 qui est la base du Pds", a-t-il révélé au téléphone, hier, à EnQuête. Quid de la réaction du leader de Cd-Bgg, Pape Diop, ancien Président du Sénat ? Pape Gora Thiam a répondu : "Je ne lai pas encore rencontré ni mis au courant, mais puisqu'il s'agit des retrouvailles libérales, je ferai tout pour atteindre cet objectif."

Y parviendra-t-il ? En tout cas, cette affaire donne raison à EnQuête qui, dans une de ses éditions de la semaine dernière, faisait état de manœuvres souterraines et d'une sourde "bataille pour le contrôle de la famille libérale". "Autant Idrissa Seck, ceux à qui Wade a confié le Pds, que Macky Sall souhaitent récupérer ce parti pour mieux consolider son propre parti", commentait un analyste politique dans ce même numéro. Le maire de Thiès, qui multiplie depuis quelque temps ses diatribes contre le pouvoir de Macky Sall, semble avoir pris ses distances avec la coalition Benno Bokk Yaakaar dont il est membre. ■

La LD en congrès les 6 et 7 juillet

La Ligue démocratique (LD) organise son septième congrès ordinaire les 6 et 7 juillet prochain à Dakar. C'est la décision prise par son Bureau politique tenu le 1er juin et annoncée à travers une "déclaration finale" parvenue à EnQuête. A cette occasion, "plus de mille délégués, représentant les sections locales, les fédérations départementales, les mouvements de jeunes et de femmes, mais aussi les cadres dessineront les perspectives stratégiques du parti pour les cinq prochaines années et procéderont aux renouvellements des instances nationales", indique la même source.

Présidée par Abdoulaye Bathily, son secrétaire général, la rencontre du Bureau politique a reçu deux communications à cet effet. La première a été présentée par Nicolas Ndiaye, Sg adjoint en charge de l'organisation et des structures, axée sur "le processus préparatoire" en général, et sur "la réflexion sur le bilan", "les perspectives stratégiques" en particulier. Le second exposé a été fait par Mamadou Ndoye Mendoza, et a porté sur plusieurs points : les "mandats" et "délégués au congrès", "la nature et la taille des instances", "le mode d'élection pour le renouvellement des membres du Bureau politique, du Secrétariat permanent et du Secrétaire général". ■

M. DIENG

POLITIQUE, ÉCONOMIE, SOCIAL...

Le regard critique du M23 sur la gouvernance Sall

Après trois mois de silence suite à la mise en place de son bureau le 13 février dernier, le Mouvement du 23 juin se réveille et profite d'une conférence de presse tenue hier pour constater que les choses ne marchent pas comme espéré...

DJIDI DIARRA (STAGIAIRE)

"L'ère est à la rupture. Et les Sénégalais attendent encore la rupture". Ces propos tenus par le coordonnateur du Mouvement du 23 juin renvoient à la situation qui prévaut au Sénégal aux plans politique, économique, social, institutionnel, etc. En effet, selon Mamadou Mbodj, s'il est vrai que des "efforts méritoires" ont été consentis en matière de baisse de certaines denrées alimentaires et dans la traque des biens mal acquis, il reste beaucoup à faire. A ce niveau, le M23 a relevé des questions déterminantes qui constituent, selon lui, les points défaillants du régime actuel.

Sur le plan social, le M23 estime que le gouvernement de Macky Sall doit davantage mettre l'accent sur la résolution de certaines situations de crise qui secouent des entreprises comme King Fahd Palace, Dangote, l'ex-Transplast, l'ex-SOTRAC, etc. D'autre part, il s'avère impérieux que le gouvernement rectifie sa stratégie de communication en direction des enseignants. "Le non paiement des indemnités liées aux examens de 2012, à la date du 28 mai 2013, est un signe de négligence coupable et condamnable, autant que le statu quo observé sur la validation des années de vacation et sur la convocation des assises de l'éducation", s'est indigné Mamadou Mbodj.

"Gouvernance de consensus"

Ensuite, sur le plan politique, le coordonnateur du M23 s'est inquiété de la volonté du président de la République et du gouvernement de mettre en œuvre une réelle politique de rupture. "Quand on suit bien l'actualité, on a l'impression que les nominations sont fondées sur une sorte de partage", affirme le coordonnateur. Une méthode qui "favorise le népotisme et le clientélisme". Au plan économique, le M23 attire l'attention des autorités sur la protection du marché agricole et le contrôle strict aussi bien des investisseurs que des importateurs qui évoluent dans le milieu. Et alors que l'hivernage est déjà là, l'Etat est appelé à protéger les populations contre les inondations par des mesures idoines efficaces et pérennes.

Selon Mamadou Mbodj, il est temps que le gouvernement rompe d'avec le système de gouvernance solitaire au profit d'une "gouvernance de consensus". ■

VISITES A DANGOTE ET A TRANSRAIL

Les députés Bby aux chantiers de Thiès

52 députés du groupe parlementaire Benno Bokk Yaakaar étaient en tournée hier dans la région de Thiès pour avoir une meilleure compréhension des difficultés auxquelles sont confrontées la cimenterie Dangote et la société Transrail, en plus d'un saut dans des zones inondables.

NDÈYE FATOU NIANG (CORRESPONDANTE)

Deux mois après le forum de redevabilité parlementaire organisé par les députés de Thiès avec l'appui du Forum civil, les députés du groupe parlementaire Benno Bokk Yaakaar ont fait le déplacement au niveau de la cimenterie Dangote pour s'imprégner davantage du litige foncier qui oppose Aliko Dangote, milliardaire et propriétaire de l'entreprise, aux héritiers de feu Serigne Saliou Mbacké. En effet, un premier décret présidentiel en 2006 a attribué 941 hectares de terres à l'ex-khalife général des mourides. En 2008, un autre décret vient octroyer 150 hectares à la cimenterie Dangote. Mais en cours de réalisation, après une étude des services des Eaux et forêts, il y a eu un empiétement de 124 hectares de la part de la cimenterie Dangote. L'administration a été alors saisie et cette dernière a pris un arrêté suspendant tous les travaux au niveau de la cimenterie jusqu'à ce que la justice se prononce.

La "complexité" de la question a été réaffirmée par Moustapha Diakhaté, président du groupe parlementaire Bby, qui précise toutefois que cela ne les rebute pas dans leur volonté de lui trouver une solution. "Nous avons rencontré la direction, les futurs travailleurs et les populations. Nous connaissons la nature des problèmes. Il nous reste maintenant à prendre langue avec les responsables de Dangote et les familles maraboutiques qui sont concernées par cette affaire", a indiqué Diakhaté. Une manière pour le groupe parlementaire Bby de privilégier la voie de la négociation pour préserver les intérêts des uns et des autres. "Nous ne faisons pas de parti-pris, nous voulons juste que le Sénégal puisse en sortir gagnant, c'est possible et nous y croyons sincèrement."

Transrail a été la seconde entreprise visitée par les parlementaires de la majorité présidentielle. Ici, la réhabilitation des infrastructures ferroviaires



est la principale doléance. En effet, pour sortir le pays du sous-développement, pensent les cheminots, il est nécessaire de le doter d'infrastructures de transports ultramodernes pour relier le Sénégal au reste du monde. Cela, Omar Cissé, secrétaire général du Syndicat unique des travailleurs du Rail (Sut Rail), l'a fait comprendre à ses hôtes. D'autant plus que le chemin de fer joue un rôle important dans le transport de masse et pour soulager le transport routier des accidents. Embouchant la même trompette, Moustapha Diakhaté ***(photo)*** estime qu'au-delà du Dakar-Bamako, il faut au Sénégal un chemin de fer qui va de Dakar jusqu'à Bakel en passant par Ourossogui afin de désenclaver l'intérieur du pays.

Après avoir promis de travailler sur les doléances recueillies, Diakhaté et ses collègues envisagent de regrouper travailleurs et directions des sociétés visitées autour d'une table, en attendant la création d'un comité de suivi et d'évaluation chargé de piloter toutes les décisions qui seront retenues. ■

RUFISQUE - LE STATUT DE MAIRE HONORAIRE EN JEU

Mbaye Jacques *Versus* Cora, une guerre de trente ans que Mamaya "arbitre"

Déchu de son poste de maire en 1987, Mamadou Cora Fall prend aujourd'hui sa revanche contre Mbaye Jacques Diop qu'il soupçonne d'être la main noire de sa révocation. Un quart de siècle plus tard, le conflit resurgit, "attisé" par la volonté du maire Badara Mamaya Sène d'octroyer le statut de maire honoraire à Mamadou Cora Fall, en remettant celui du "shérif" aux calendes rufisquoises. Ambiance dans la vieille ville...


Badara Mamaya Sene

PAPE MOUSSA GUEYE
(CORRESPONDANT À RUFISQUE)

Le "je t'aime moi non plus" entre Me Mbaye Jacques Diop et Mamadou Cora Fall ne connaîtra peut-être jamais de fin. Après trente années de rudes batailles, les deux grands dinosaures de la vie politique rufisquoise prolongent la guerre à travers le Conseil municipal de Rufisque dirigé depuis 2009 par Badara Mamaya Sène. Samedi dernier, lors de son conseil municipal ordinaire, le premier magistrat a proposé un projet de délibération visant à donner à Cora Fall un statut de maire honoraire. La mesure a été adoptée à l'unanimité par les conseillers présents, à l'exception notable de deux proches de Me Diop, à savoir son frère cadet Cheikh Sadibou Diop, et le fidèle Yatma Fall.

Le hiatus, c'est que Me Mbaye Jacques Diop, maire de Rufisque pendant plusieurs années de suite, ex-président du Conseil de la République pour les affaires économiques et sociales (CRAES), est lui déjà maire honoraire mais à titre officieux car il n'y a jamais eu de délibération du conseil municipal visant à lui attribuer officiellement ce titre. Alors, voyant dans la démarche de son successeur avec qui il traîne des contentieux un coup fourré pour l'humilier, il dépose une requête au niveau du préfet pour dénoncer une forfaiture et contrecarrer le projet. Juriste reconnu, Me Diop rappelle au représentant de l'Etat la situation d'inéligibilité de l'ancien maire Cora Fall après sa révocation de ses fonctions en 1987.

Cette démarche de Me Diop est jugée "inélégante" chez des membres du conseil municipal. Pour Birama Fall, administrateur civil et ancien compagnon du "shérif", "la requête de Me Mbaye Jacques Diop n'est pas fondée sur des faits juridiques et des éléments de droit, mais seulement sur des rumeurs et sur la clameur". En réalité, "c'est un texte qui nous ramène trente ans en arrière. Nous n'avons plus besoin de Mbaye Jacques à la tête de cette ville, ni de Cora Fall. Nous avons besoin d'une génération nouvelle alors qu'eux sont dépassés..." Sur la révocation de Cora Fall en 1987, Birama Fall indique qu'à l'époque, "c'étaient des calomnies, boniments et déclarations mensongères" qui avaient servi de justificatifs pour bouter Cora Fall de la mairie. "Il n'avait été épinglé ni par l'Inspection générale d'Etat, ni par la Cour des comptes ni par aucun autre corps de contrôle de ce pays", rappelle notre interlocuteur.

"Filouterie", accuse le camp de Me Diop

Les partisans de maître Mbaye Jacques Diop voient en la nomination de Mamadou Cora Fall, une volonté de déstabilisation de leur mentor. Le conseiller Yatma Fall n'a pas caché avoir voté contre. "Ce qui vient de se passer est fait contre un homme. J'ai voté contre une procédure illégale et indécente pour arriver à l'élection de Mamadou Cora Fall comme maire honoraire". Selon lui, il y a de la filouterie dans les agissements du maire Badara Mamaya Sène. "Il y a deux semaines, nous avons reçu une convocation du conseil municipal avec un ordre du jour précis. Mais arrivés dans la salle, on nous a proposé une modification avec un projet de délibération devant faire de Cora Fall un maire honoraire. Nous savions que la convocation du conseil cachait quelque chose...", souligne Yatma Fall. Justifiant l'initiative de Me Mbaye Jacques Diop, il rappelle qu'"un décret, même centenaire, reste valable tant qu'il n'y en a pas un autre qui vienne l'abroger. Une révocation qui porte sur une autorité administrative, pour la rapporter, exige un décret de réhabilitation".


Mamadou Cora Fall

Au regard de la situation actuelle, Yatma Fall estime que le maire va vite en besogne et s'en explique. "Des autorités ont été saisies et la procédure légale et administrative est pendante devant les autorités compétentes. Je leur ai proposé que l'on suspende l'étude de cette question jusqu'à ce que les autorités compétentes se prononcent définitivement sur la question pour que nous puissions délibérer. Car la délibération que nous allons prendre, pourrait être influencée ou modifiée par une éventuelle décision des autorités saisies". Pour l'instant, poursuit-il, "la ville de Rufisque a tellement d'urgences et de priorités que nous n'avons point besoin de nous dresser les uns contre les autres. Élire un maire honoraire doit faire l'objet d'un consensus très fort entre tous les conseillers. Pour honorer des fils de Rufisque, il ne doit pas y avoir de notes discordantes..."

Cora Fall se défend

Après avoir manifesté toute sa joie et sa satisfaction d'être honoré par Rufisque, Mamadou Cora Fall se livre : "Mon ambition a été toujours de servir ma ville et non de me servir de ma ville. C'est ce que nous avions appris à la Jeune chambre économique. Aujourd'hui, je dis que l'adversité politique, elle se comprend mais j'ai été maire et conseiller depuis trente ans. J'ai été le premier maire de ma génération ici à Rufisque. J'ai servi ma ville vaillamment, avec désintéressement. J'ai pris mon argent pour faire fonctionner le conseil municipal".

Sur le requête en annulation de son nouveau statut, Cora Fall répond : "J'ai quitté la mairie à partir d'un complot que les autorités ont compris comme tel. Mais j'ai passé la main en me disant que je n'avais pas le droit porter plainte contre un régime dont Abdou Diouf était le président... C'était une décision politique et non une décision administrative ou juridique". "Le décret a été une erreur et c'est à partir de ce constat que le chef de l'Etat a demandé à ce que je reste conseiller municipal, que je continue à être député puis sénateur. Et lorsqu'on a découpé la commune de Rufisque en trois entités, j'ai eu la commune d'arrondissement de Rufisque Ouest". Réagissant aux arguments juridiques de Yatma Fall, Cora Fall argumente à son tour. "Admettons que le décret soit valable. La prescription d'un décret de révocation, c'était à l'époque pour cinq ans. De 1984 à nos jours, ça fait combien d'années maintenant ? La prescription devrait être épuisée depuis longtemps maintenant. On ne devait même plus en parler."

Sur son éternel rival, il souligne : "Je n'ai jamais dit du mal d'un homme politique y compris Mbaye Jacques Diop. Quand je suis revenu de France, il était marginalisé. C'est ainsi que nous avons créé le Front des jeunes et l'avons porté à sa tête. A ce moment-là, un grand homme, Alioune Badara Mbengue m'a averti : ne suis pas Mbaye Jacques, tu ne le connais pas, tu viens de France..."

Badara Mamaya Sène, "maître du jeu"

Pour sa part, le maire actuel préfère souligner le caractère solennel de la décision du


Mbaye Jacques Diop

conseil municipal et calme le jeu. "Nous souhaitons que tous les anciens édiles de Rufisque accèdent à cette dignité de maire honoraire, de Mbaye Jacques Diop au défunt Ndiawar Touré à titre posthume. Nous en débattrons", a promis Badara Mamaya Sène. Qui reste cependant ferme. Pour le cas de Cora Fall, affirme-t-il avec assurance, "il n'est plus possible de revenir en arrière après le vote à l'unanimité du projet de délibération qui a fait de Mamadou Cora Fall maire honoraire de Rufisque".

Pendant que les membres du Conseil municipal étaient debout pour acclamer la vote, les partisans de Mbaye Jacques Diop sont restés scotchés sur leurs sièges. Alors, Badara Mamaya Sène s'est adressé à eux : "Yatma Fall, Cheikh Sadibou, soyez sportifs et levez-vous comme les autres. Il faut savoir perdre. Il faut savoir accepter la défaite !"

Le préfet sabre la requête de Mbaye Jacques Diop

L'adjoint au préfet, Abdoulaye Diouf, a signalé qu'effectivement, maître Mbaye Jacques Diop a envoyé une requête au préfet. Cependant, il précise que "cette correspondance est de type privé..." Mais, il indique d'ores et déjà qu'elle "est loin d'être un recours car un recours porte sur des actes qui ont été déjà pris au niveau de la collectivité locale. Mais, depuis 1996, on parle de contrôle de légalité... Le conseil est souverain, il est seul habilité à se prononcer sur l'opportunité de prendre ou non une décision... Le conseil municipal vient d'élever Mamadou Cora Fall au rang de maire honoraire de Rufisque. Le reste, ce sera un contrôle de légalité et cela se fera au moment où on recevra la délibération".

Selon nos informations, Me Mbaye-Jacques Diop a envoyé une deuxième correspondance au préfet et envisage de saisir le Conseil constitutionnel pour faire invalider la mesure qui a fait de Mamadou Cora Fall maire honoraire de Rufisque. Affaire à suivre... ■

AFFRIQUE / MONDE

CRISE IVOIRIENNE DE 2010-2011

La CPI exige plus de preuves avant un procès contre Gbagbo


Laurent Gbagbo


Fatou Bensouda

Les juges de la Cour pénale internationale (CPI) ont besoin d'informations ou d'éléments de preuve supplémentaires de la part du procureur avant de décider de mener un éventuel procès contre l'ancien président ivoirien Laurent Gbagbo, a indiqué la Cour lundi. Ils ont ainsi ajourné la décision de confirmer ou non les charges de crimes contre l'humanité qui pèsent sur M. Gbagbo et "demandent au procureur d'envisager de fournir des preuves supplémentaires ou de mener des enquêtes supplémentaires", a indiqué la CPI dans un communiqué.

"La chambre a estimé que l'ensemble des preuves du procureur, bien qu'apparemment insuffisantes, ne semble pas manquer de pertinence et de valeur probante", les juges ne peuvent donc pas directement décider d'abandonner les poursuites contre M. Gbagbo, a précisé la même source...

Un nouveau calendrier a donc été établi : le procureur devra remettre un document de charges complété avant le 15 novembre 2013 tandis que la défense aura, elle, jusqu'au 16 décembre 2013 pour réagir et présenter, si elle le souhaite, des éléments de preuve à décharge supplémentaires.

Laurent Gbagbo, 68 ans, est soupçonné d'avoir fomenté un "plan" impliquant notamment la commission de meurtres et de viols afin de rester au pouvoir après l'élection de son rival Alassane Ouattara en 2010, certifiée par l'ONU.

Premier ex-chef d'État remis à la CPI, Laurent Gbagbo est soupçonné d'être "co-auteur indirect" de quatre chefs de crimes contre l'humanité commis pendant les violences post-électorales.

Ce refus de quitter son poste après dix ans au pouvoir avait plongé la Côte d'Ivoire dans une violente crise, longue de quatre mois qui a coûté la vie à près de 3.000 personnes.

Le procureur voulait faire appel à 45 incidents pour prouver les attaques "dirigées contre des civils" mais les juges ont assuré que la majorité de ces incidents avaient été "prouvés uniquement par des ouï-dire anonymes tirés de rapports d'ONG, de l'ONU et d'articles de presse". Ces éléments de preuve n'ont pas une valeur probante forte, ont-ils ajouté, soulignant qu'ils préféraient examiner des éléments de preuves médico-légales. ■ AFP

MANIFESTATION DES BACHELIERS NON ORIENTÉS

Les trois suspects encourent six mois de prison

Arrêtés lors d'une manifestation organisée devant le Rectorat de l'Université Cheikh Anta Diop, trois nouveaux bacheliers non orientés risquent six mois de prison ferme pour coups et blessures volontaires et destruction d'édifices appartenant à l'État.



FATOU SY

Au lieu des amphithéâtres, Lamine Touré, Moussa Sarr et Boubacar Fall risquent d'avoir une place en prison. Les trois nouveaux bacheliers ont été arrêtés le 19 mai dernier, lors d'une manifestation organisée devant le Rectorat de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, pour exiger leur orientation. Mais les événements ont tourné au vinaigre. Car, a expliqué Lamine Touré, le porte-parole des bacheliers non orientés, ''alors que nous voulions rencontrer le recteur, les vigiles se sont rués sur moi en nous taxant de rebelles''. Poursuivant son récit devant la barre du tribunal des flagrants délits de Dakar, il a révélé que les vigiles l'ont roué de coups. ''C'est ainsi que mes camardes ont commencé à jeter des pierres pour me faire libérer'', a ajouté le prévenu. ''Aviez-vous besoin d'aller en groupe pour rencontrer le recteur d'autant que vous êtes le porte-parole ?'' lui demandent les juges. Le prévenu de rétorquer qu'ils ont pensé que c'était la seule façon pour eux d'être reçus par le recteur qui, dit-il, avait "promis de les orienter tous avant de se rétracter". "Lors d'une première audience, il nous avait demandé de constituer une liste de 12 délégués. Mais quand nous sommes partis à son bureau, il n'a pas voulu nous recevoir. C'est pourquoi nous avions décidé de nous y rendre en masse", a ajouté Lamine Touré. Le prévenu a contesté avoir commis un quelconque acte de vandalisme. '' Cela fait cinq mois que nous manifestons mais c'était toujours sans violence. Nous scandions : "Laissez-nous entrer, nous voulons étudier." Moussa Sarr a abondé dans le même sens en réfutant tout acte de violences. Quant à Boubacar Fall, il a réfuté sa participation à la manifestation. ''Au moment des faits, j'étais au campus en train de réviser des cours d'anglais car je prépare le concours d'entrée à l'Ecole nationale d'administration'', s'est défendu le bachelier. Aussi a-t-il expliqué ses aveux faits à la police par un mauvais traitement qu'ils auraient subi, ses co-prévenus et lui.

30 millions réclamés par l'État

Pour l'Agent judiciaire de l'Etat, c'en est trop de voir des citoyens s'en prendre aux édifices de l'Etat à chaque fois qu'ils veulent défendre leurs intérêts personnels. C'est pourquoi, Babacar Bâ a réclamé la somme de 30 millions de francs Cfa au titre de préjudice matériel. L'AJE a aussi demandé le franc symbolique pour la réparation morale. La représentante du parquet a sauté sur l'occasion pour déplorer l'attitude des étudiants qui, pour un oui ou un non, versent dans la violence en détruisant tout sur leur passage, a souligné le substitut Ndèye Kansou Kamara. ''L'Université n'est pas un champ de bataille mais un Temple du savoir''. Convaincue que les prévenus ont voulu passer à la vitesse supérieure pour être orientés de gré ou de force, elle a requis six mois ferme. Un réquisitoire qui a plongé les trois étudiants dans un désarroi total, surtout pour Lamine Touré qui voit ses rêves d'étudier à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar et de devenir géographe anéantis.

Ce réquisitoire a été contesté par la défense qui a évoqué non seulement un problème d'imputabilité des faits, mais aussi pose la question de la matérialité des faits. Pour Mes Bamba Cissé et Massokhna Kane, ni un certificat médical attestant les coups et blessures volontaires ni un constant d'huissier concernant les dommages ne sont joints au dossier. Par conséquent, Me Kane a trouvé ''scandaleux et honteux que l'Etat, devant son échec et sa grande défaillance, puisse réclamer 30 millions à des jeunes qui ne demandent qu'à étudier''. Quant à Me Cissé, il a renchéri en ces termes : ''Dans cette affaire, c'est l'aspect pédagogique qui doit primer sur la répression''.

Délibéré, mercredi 5 juin. ■

VIOL SUR MINEURE

L'âge de la victime sème le doute

Après avoir invité sa maîtresse à un séjour à Dakar, le commerçant I. Diouf risque 10 ans de prison ferme pour viol sur mineure de moins de 13 ans, pédophilie et détournement de mineure.

10 ans de prison ferme. C'est le prix que I. Diouf risque de payer pour les 12 nuits passées avec sa copine M. N. Cette peine sera également la rançon de son infidélité. Bien que marié, le jeune commerçant de 23 ans avait une maîtresse. Une jeune fille qui aura 13 ans en juillet prochain et qu'il a connue au Baol. Pris dans les démons de l'amour, il n'a pas hésité à inviter chez lui la fille dont la minorité est contestée par le conseil du prévenu. Aveuglée également par l'amour, M. N a répondu à l'appel de son cœur. Elle a quitté son village à Bambey, le 7 mai dernier, pour rejoindre son amant à Pikine, à l'insu de ses parents. ''Pendant ces 12 jours, nous étions comme mari et femme car nous faisions l'amour tout le temps. Nous avons eu notre premier rapport à Bambey''. C'est ce que le couple a confié aux enquêteurs, à l'unisson. Mais à la barre, tous les deux ont nié avoir entretenu des rapports sexuels. Ils ont même laissé même entendre qu'ils n'ont jamais passé la nuit ensemble. ''J'avais trouvé un emploi et je passais chez lui à chaque fois que je rentrais du boulot'', a confié la jeune fille. Est-ce pour se soustraire des mailles de la justice que I. Diouf a opté pour le système de dénégation ? Est-ce également par pudeur que Mlle Niabaly s'est rétractée à la barre ?

Toujours est-il que la jeune fille a fugué pour rejoindre son amant qui n'était plus le bienvenu chez elle. Car, dès qu'il a eu vent de la relation amoureuse entre sa fille et I. Diouf, M. Niabaly a demandé à celui-ci de laisser tranquillement son enfant...En vain. L'amour a été plus fort, mais au péril de I. Diouf qui risque de passer les 10 prochaines années derrière les barreaux pour les faits de viol sur mineure de moins de 13 ans, pédophilie et détournement de mineure.

Mais pour son avocat, ce réquisitoire n'est pas fondé parce que la victime ne serait pas née le 7 juillet 2000, comme en atteste l'extrait de naissance joint au dossier. Me Abdoulaye Seck a contesté la qualité de ce document arguant que c'est un jugement. Mieux, le conseil du prévenu a brandi une photo de classe datant de 2000 sur laquelle apparaît la victime. Selon ses explications, à cette période, M. Niabaly devait avoir 6 ans, ce qui lui donnerait aujourd'hui, selon ses calculs, 19 ans. Il s'y ajoute que durant l'interrogatoire, M. N. a soutenu être âgée de 16 ans. Au regard de ces éléments jugés contradictoires, Me Seck estime qu'aucun délit n'est établi parce qu'il s'agit d'une personne majeure qui a consenti à des rapports sexuels. Le verdict sera rendu le vendredi 7 juin 2013. ■



REPORTAGE BÂTIMENTS DÉLABRÉS, AFFAISSEMENT D'UN PAN DU QUAI…

Gorée, l'île figée qui menace ruine...

L'île de Gorée risque de disparaître de la carte du Sénégal si le patrimoine immobilier n'est pas réhabilité. Mais à côté, le quai de débarquement requiert une urgence particulière qu'il serait peut-être dangereux d'ignorer. *EnQuête* s'est rendu sur l'île pour s'imprégner des difficultés auxquelles sont confrontées les populations. Reportage.



Le contraste est saisissant. D'une vue panoramique, Gorée offre l'image d'une île paradisiaque. Vue de près, cette île frappe par la laideur de ses bâtisses, l'absence fondamentale d'infrastructures dignes d'un lieu touristique classé. Du fait de la non réhabilitation du patrimoine immobilier, plusieurs bâtiments menacent ruine, installant le psychose permanente chez les insulaires. "On ne dort plus que d'un seul œil, nos maisons sont toutes délabrées" déplore Marguerite, une habitante de l'île. La quarantaine sonnée, cette dame tient un bar-restaurant chez elle depuis plusieurs années. Elle a aménagé devant sa maison une terrasse qui donne sur la plage. A l'intérieur, de petites pièces dont le plancher est fait en bois. Le badigeon dissimule mal les murs lézardés.

A l'instar de Marguerite, beaucoup de Goréens souhaitent changer l'architecture coloniale qui caractérise leur maison, mais ils se heurtent au Code de l'urbanisme car l'île est classée patrimoine historique mondial. Par conséquent, la modification des bâtiments est très encadrée. Une disposition jugée conservatrice qui "impacte négativement sur la promotion touristique", se désole Djiby Ndiaye, le secrétaire général de la municipalité de Gorée. Une limite institutionnelle qui a poussé certains à ne prendre aucun risque face à une telle précarité : ils ont préféré fermer ou louer leur maison et rejoindre Dakar, sur le continent. Et cela se ressent sur le plan démographique. "Actuellement, indique M. Ndiaye, Gorée compte 2000 habitants, et la plupart déserte l'île à cause de la vétusté des bâtiments. A la longue, c'est l'histoire de Gorée qui meurt, car ce sont les peuples qui font l'histoire".

Ces menaces ne sont pas circonscrites aux seuls bâtiments, elles guettent aussi le quai de Gorée dont un pan s'est affaissé depuis plusieurs mois du fait de l'érosion maritime. De quoi donner le frisson aux touristes qui fréquentent la cité en cette matinée. Deux barrières sont installées autour de ce cratère pour le protéger des passants. Une situation d'autant plus inquiétante que les multiples correspondances adressées aux autorités étatiques sont restées vaines. "Nous avons saisi depuis 2006 le Premier ministre d'alors, Macky Sall, le ministre de l'Economie maritime, Djibo Kâ, le maire de Dakar, Khalifa Sall, sans résultat. Or, c'est à l'Etat de gérer la réfection du quai", explique le fonctionnaire municipal.

La mairie dénonce l'affectation de site à des privés

Avec ses "moyens limités" - le budget annuel de la commune s'élève à 100 millions de francs Cfa - Gorée essaie tant bien que mal d'éviter la noyade. Après la réhabilitation de l'éclairage public, du centre socioculturel, du poste de santé, et la mise en place d'un système de ramassage d'ordures ménagères, l'équipe municipale concocte un autre projet, la construction d'un centre d'hébergement, ainsi que la réhabilitation du Palais du gouverneur. "L'île ne dispose pas de site d'hébergement digne de ce nom. Avec la réalisation de ce projet, nous pourrons retenir les touristes sur place et augmenter le taux de fréquentation". Toutefois, la commune ne dispose pas d'une grande marge de manœuvre face au pouvoir central, maître d'oeuvre de la gestion du patrimoine foncier de l'île. "Nous avons beaucoup de projets immobiliers, mais nous n'avons pas l'autorisation de la mairie de Dakar qui doit nous affecter les sites", fait savoir M. Ndiaye. "Il arrive que des bâtiments soient affectés à des tiers sans que l'on soit informés. C'est ce qui est arrivé avec la maison du Soudan", révèle notre interlocuteur qui se garde de lâcher l'identité du bénéficiaire. Mais selon nos informations, cette vieille bâtisse a été "cédée" au promoteur du restaurant *Le Niiwa*.■



CHÔMAGE, PAUVRETÉ…

Le sourire perdu des insulaires

Assis sur un banc installé devant la maire de Gorée, Abdou Ndiaye manipule son ordinateur Ipad. Vêtu d'un débardeur, d'un short, coiffure de style Davala, ce jeune semble peu se soucier du temps qui passe, replié dans l'oisiveté, sous ses vingt ans. "Ici, les jeunes ne travaillent pas et les activités touristiques qui occupent la plupart des populations ont fortement baissé", explique-t-il. Cette situation s'explique, selon lui, par les "nombreuses tracasseries" dont font l'objet les touristes une fois qu'ils débarquent à Gorée. "On leur fait payer une taxe de 500 francs en plus du ticket de 5 200 Cfa qu'ils achètent avant de venir. Ce qui fait qu'ils ne voudront plus revenir à Gorée", peste Abdou, le regard perdu dans les horizons du grand bleu. Constat aggravant, ajoute-t-il à ce panorama, "les jeunes d'ici ne veulent plus travailler dans les restaurants ; ils sont trop orgueilleux. Ils veulent tous partir à l'étranger Ce qui fait que ceux qui réussissent ici viennent d'ailleurs".

C'est le cas de Mamadou Thiam, un jeune commerçant originaire du Fouta, établi à Gorée "depuis le jeune âge". Trouvé au pied du Musée de Gorée, torse nu, Mamadou, est en train de sécher ses vêtements sous le chaud soleil. Lui s'en sort tant bien que mal avec son petit business. "Les choses ont beaucoup changé, dit-il. Il n'y a pas d'argent, les touristes ne viennent plus comme avant", se lamente-t-il, l'air méfiant. Il accuse les autorités municipales de ne pas faire suffisamment d'efforts pour sortir les populations insulaires. "Très peu de jeunes travaillent dans la chaloupe. Et ce n'est pas normal", peste-t-il. ■

HAMADY BOCOUM, DIRECTEUR DU PATRIMOINE

"Il y a urgence à agir sur le quai"

Comment expliquer l'état de dégradation du patrimoine immobilier de Gorée ?

Par deux facteurs. D'abord, sur certains édifices, il y a manifestement un déficit d'entretien et de maintenance, il y a aussi la problématique globale liée à l'érosion côtière qui n'épargne pas Gorée. Au niveau de l'entretien, des efforts sont faits même s'ils ne sont pas systématiques. Pendant plusieurs années, les édifices importants ont été réhabilités, notamment la Maison du Soudan, la mairie de Gorée, le Centre socioculturel, le dispensaire, la Maison des esclaves. Quelques renforcements avaient été aussi faits au niveau de la baie. Il reste le gros problème de la partie ouest qui est très dégradé du fait de l'érosion… Nous avons réalisé des études techniques. On sait exactement ce qu'il faut faire pour réhabiliter Gorée. Il faut maintenant trouver les moyens. Je ne peux pas entrer dans les détails, mais je sais que les services de l'Etat sont en train de travailler pour trouver les ressources nécessaires pour intervenir rapidement sinon le Palais Roume et la mosquée risquent de tomber en ruine.

Combien cette réhabilitation nécessite comme moyen ?

Aujourd'hui, nous n'avons pas les moyens de faire face aux charges induites par cette dégradation à Gorée. Les besoins dépassent largement le budget du ministère de la Culture. Pour réhabiliter tout le littoral, il faut des dizaines de milliards. Ce sont des moyens lourds que l'Etat est en train de chercher et même de trouver. Par contre, il y a urgence à agir sur le quai. Des études avaient été faites à ce niveau.

Qui disent quoi ?

Qu'il faut aller chercher les moyens-là où ils se trouvent. Le principal utilisateur du quai, c'est la Liaison maritime Dakar-Gorée (LMDG). Il faut que l'on soit cohérent et conséquent. Celui qui gagne de l'argent grâce à Gorée doit prendre en charge la réhabilitation. Aujourd'hui, la Lmdg n'intervient pas dans la réhabilitation alors qu'elle devrait le faire. Maintenant, les arbitrages seront faits par les autorités. Gorée est classée patrimoine mondial de l'Unesco, donc sous la responsabilité du ministère de la Culture. Chaque année, nous dressons un bilan sur l'état de conservation. S'il y a des problèmes, c'est nous qui sommes interpellés. Finalement, c'est nous qui gérons les questions qui fâchent alors que c'est la municipalité qui gère les taxes ! Ce n'est pas nous qui exploitons la liaison Dakar-Gorée. Ceux qui exploitent les ressources doivent contribuer à l'entretien.

Apparemment, il y a un problème de coordination entre la mairie, la marine marchande et vous ?

Vous avez raison. Il y a des dysfonctionnements. Dans les faits, nous disposons d'une instance de partage qui est le comité de sauvegarde de Gorée. En principe, il permet de rassembler tout le monde. Si elle avait fonctionné normalement, elle pouvait servir d'interface pour le projet de sauvegarde. Il y a aussi nécessité de créer un espace de dialogue entre l'Etat, la municipalité et les populations. Un gestionnaire a été nommé sur demande du comité de gestion du patrimoine. On espère que cet espace sera une espèce de boîte à lettres. Ce qui n'existe pas. Si vous arrivez à Gorée, en tant que touristes, il y a un coin où il faut aller payer.



Ensuite, vous êtes pris en charge par des guides qui ne sont pas toujours professionnels. Il faut mettre fin à cette espèce de désordre.

La mairie de Gorée dénonce l'affectation de certains sites comme la maison du Soudan à des privés. Qu'en est-il réellement ?

Je vais vous répondre clairement. Le patrimoine de l'Etat n'appartient pas à la mairie. La mairie gère ce qu'elle a à gérer. Jusqu'à présent, c'est l'Etat qui réhabilite et met à la disposition de la mairie. Il n'a donc pas à consulter la mairie s'il décide de procéder à une affectation quelconque…■

Le député Cheikh Oumar Sy préconise un "traitement spécial"

"Gorée est sous exploitée". C'est la conviction du député Cheikh Oumar Sy qui, effectuant une visite de terrain à Gorée, déplore le "peu d'attention" de l'Etat vis-à-vis de l'île. Pour lui éviter le… naufrage, le président du réseau des jeunes parlementaires, préconise ainsi un "traitement spécial" pour mieux vendre la destination Sénégal. "90% des touristes qui viennent dans le pays, passent à Gorée. Sans compter les chefs d'Etat en visite officielle", indique-t-il. Il propose un conseil interministériel avec le Tourisme, la Culture et l'Entrepreneuriat féminin pour réfléchir en synergie sur les vraies difficultés de l'île, et les solutions idoines.

Pour lutter contre la pauvreté, cet ancien fonctionnaire de Gorée Institut propose la formation des femmes à certains métiers suivie du financement de leurs activités, la construction de sites touristiques dignes de ce nom et un agenda culturel annuel bien défini, à l'instar de ce qui se passe au Centre culturel français, et régler la question du chômage. ■

EN PRIVÉ AVEC... GUÉWEL, ARTISTE-CHANTEUSE

"J'aimerais qu'on m'appelle madame"

A presque 39 ans, Ngoné Ndiaye Guéwel fait partie de ces artistes féminins qui rivalisent d'originalité dans le "Taasu". Griotte jusqu'au bout des ongles, elle vient de connaître un grand succès pour le tout premier anniversaire de sa carrière "La nuit de la Taille basse". C'est avec sa sensualité naturelle qu'elle ouvre sa vie d'artiste à *EnQuête*.



PAR ALMAMI CAMARA

A quelle famille griotte appartenez-vous ?

Permettez-moi, avant tout, de transmettre un salut cordial à toutes les familles religieuses du Sénégal, au peuple sénégalais et particulièrement à la population de Grand-Yoff qui m'a toujours soutenue. Cela dit, mes origines sont partagées entre le Baol et le Cayor, et Ngoné Ndiaye Guéwel est la fille de toutes les familles griottes du Sénégal.

Avez-vous hérité cela de vos parents ?

Mon père était un Inspecteur de police mais cela ne l'empêchait pas de participer à des causeries à la radio et de s'intéresser même au théâtre. L'artiste que je suis devenue n'est pas un fait du hasard.

Quelle genre d'enfant étiez-vous ?

Comme je l'ai dit plus haut, mon père était inspecteur de police. Par conséquent, il nous a donné une éducation basée sur le respect des autres en tant qu'êtres humains. J'ai été à l'école comme la plupart des filles de mon âge. Seulement, j'ai dû arrêter les études en classe de CM2. Parce que j'étais déçue d'avoir échoué au concours d'entrée en sixième après avoir décroché le certificat de fin d'études élémentaires. Malgré les encouragements de mon père, j'ai préféré arrêter pour aider ma mère dans les tâches ménagères.

Et comment vous êtes-vous retrouvée dans le milieu de l'art ?

Il faut rappeler que j'étais une danseuse auparavant. Ensuite, dans le quartier Grand-Yoff, c'est moi qui faisais office de communicatrice pour annoncer les baptêmes et les mariages. A l'occasion de ces différents événements festifs, je me faisais toujours remarquer par la danse, le chant et le taasu.

Gagniez-vous assez d'argent à l'époque ?

Étant jeune, deux mille francs représentaient beaucoup pour moi. Mais je remettais les trois quarts à ma mère que je ne cesserai d'aider. Après le décès de mon père en 1994, je devais, en tant que jeune fille, redoubler d'efforts pour soutenir ma mère. C'est ainsi que je me suis trouvé un boulot en qualité de mareyeuse à la Sofrigal, située au Môle 10 du Port autonome de Dakar.

Est-il facile pour une femme de faire le métier de mareyeuse ?

Non. Mais si l'on sait d'où l'on vient, l'abnégation est la meilleure arme pour réussir. C'est vrai que la cupidité dans ce milieu peut vous détourner de votre objectif. Par la grâce de Dieu, j'y ai honnêtement gagné ma vie. Au port, je m'isolais souvent avant qu'un bateau ne débarque pour m'inspirer en fredonnant des chansons ou en faisant du taasu. Il m'arrivait de passer quatre heures d'horloge à créer et écrire des paroles sur une feuille. Avec mes petites économies, je suis allée exprimer mon désir de faire de la musique à Bara Samb, un grand frère du quartier, parce qu'il connaissait mieux le milieu artistique à Grand-Yoff. C'est ainsi qu'il m'a conduite chez Baba Hamdy à la Zone 7. Je me rappelle qu'il avait éclaté de rire lorsque je lui ai dit que je ne possédais que la somme de 50 000 francs pour aider ma mère, payer mon transport et enregistrer mon album. Baba Hamdy a accepté de m'aider à enregistrer mon premier album "Lu jot yomb" sous le label "1000 Mélodies". C'était un album de six titres dont deux vidéo-clips.

Y a-t-il eu une autre production ?

Non. Depuis ce premier album, je ne fais que des singles. Il y a "Sakare Yàllà kaw ak suuf", "Coxxotaan", "Yaay saay saay".

Un album en gestation ?

Bien sûr. Je travaille en studio avec quelqu'un qui s'y connaît très bien. C'est lui qui me suggère d'être patiente pour l'album. Il est à la fois le producteur et l'arrangeur.

Avez-vous votre propre orchestre pour vous accompagner ?

J'ai mon groupe qui s'appelle "Ngoné Ndiaye et le Lëmbël rythme". J'ai la chance d'avoir des musiciens qui sont des talibés comme moi. C'est un groupe d'artistes qui est toujours disponible pour me rendre un service en cas de besoin.

Pourquoi vous ne vous produisez pas régulièrement en live ?

J'ai beaucoup tourné avec mon groupe l'année dernière dans différentes boîtes de la place avec en moyenne quatre prestations dans la semaine. Par la suite, je me suis rendue en Espagne où j'ai séjourné pendant un bon moment. Après, je suis rentrée au Sénégal pour préparer mon anniversaire, enregistrer et faire le vidéo-clip de "Yaay saay saay". Et je vais bientôt reprendre les concerts en live.

Vous avez choisi Fatou Laobé comme invitée principale de votre premier anniversaire. Pourquoi ?

Vous me posez une question pertinente. C'est une occasion pour moi d'éclairer la lanterne des Sénégalais. Il n'y a jamais eu une seule zone d'ombre entre Fatou Laobé et moi. C'est une femme digne qui sait se battre pour mériter le respect des autres. Je le jure sur Serigne Fallou, mon guide spirituel, qu'il n'y a jamais eu le moindre écart de langage entre Fatou Laobé et moi. Elle est la personne que j'ai sentie comme invitée d'honneur de mon anniversaire. Fatou Laobé m'a honorée de sa présence devant un parterre d'invités et un public venu en masse.

D'où vous est venue l'idée de "La nuit de la Taille basse" ?

Personne ne me l'a soufflée. C'est un concept inspiré de ma propre personne. Parce que tous ceux qui connaissent très bien Ngoné Ndiaye Guéwel savent qu'elle s'est toujours habillée en Taille basse. C'est la tenue que je mets le plus en valeur dans la vie. Puisqu'il me fallait trouver un nom pour mon premier anniversaire, je me suis dit pourquoi pas "la nuit de la Talle basse".

Et la mode dans tout cela ?

C'est vrai que je travaille sur un projet sur lequel je ne voudrais pas m'avancer pour l'instant. Mon souhait est de célébrer "la nuit de la Taille basse" chaque année. Et ce sera bientôt exporté aux États-Unis et dans la Diaspora. Mon manager est beaucoup sollicité dans ce sens. Nous allons entamer une tournée internationale.

Dans quelles circonstances avez-vous fait ce duo avec la diva Kiné Lam ?

Nous nous sommes rencontrées en studio et elle a décidé d'apporter sa contribution pour le single "Yaay saay saay". C'est une grande fierté pour moi de faire un duo avec une diva comme Kiné Lam qui a bercé mon enfance par son riche répertoire.

Que pensez-vous de l'obscénité de certains vidéo-clips ?

Personnellement, je crois que l'artiste, en tant que référence dans la société, a l'obligation d'adopter un comportement exemplaire. Cela dit, je respecte le public et je m'emploie à ne rien faire de négatif qui dérangerait mes fans. Nous essayons chaque fois de bien faire notre travail.

Êtes-vous toujours célibataire ?

Oui. Je suis célibataire pour l'instant. Mais je pense me remarier un jour. Parce que la valeur d'une femme se trouve dans son foyer. On aimerait entendre souvent l'interpellation : madame. ■

MUSIQUE - NOUVEL ALBUM

Youssou Seck se confond en "Julli"

Un show case monté sur deux tubes : le numéro sept "Jappo" ("Satan a créé les mots pour nous séparer, tenons-nous dans les cœurs pour le détourner") et le numéro 6 "Sénégal my town". Durant presque 10 minutes, Youssou Seck a donné, hier à la Maison de la culture Douta Seck, un aperçu de toute sa gamme de talents artistiques, valsant entre la guitare et le micro. Complice, l'assistance a repris en chœur les chansons avec des acclamations.

Svelte et élancé, teint un peu clair avec des rastas noués, l'artiste musicien Youssou Seck se montre croyant, renvoyant tout à Dieu. Il revient de loin après une parenthèse difficile au Canada. "Après moult tentatives pour rentrer au pays, voilà qu'un jour, cela a été rendu possible grâce à Dieu, mais aussi à ma femme. C'est pourquoi j'ai pensé que chaque chose a son heure. Quand Dieu décide, c'est acquis", a dit l'artiste. Habillé d'un trois-quarts près du corps blanc cassé, une sacoche multicolore de type "Baye Fall", une canne à la main, Youssou a titré son album "Julli" (prière).

L'opus est composé de 12 titres dont un hommage (titre 3, "Children") au saxophoniste Issa Cissokho de l'orchestre Baobab que Youssou considère comme un père. "Je savais que tu allais réussir parce que tu aimes la musique", a déclaré le saxophoniste. Jimmy Mbaye, musicien guitariste, a participé à la réalisation de l'album de son ami Youssou. "Je savais que tu peux aller loin parce que ton style tend à disparaître. Ta musique peut s'exporter à la différence du mbalax", a soutenu l'ex-membre du Super Étoile de Youssou Ndour.

Parti au Canada en 1991 sans aucune notion de musique mais avec comme seul espoir de s'exprimer en tant qu'artiste, Youssou Seck voit le bout du tunnel. Celui qui se dit "fan de Youssou Ndour", y est arrivé à force de surmonter des remous sociaux et familiaux. Aujourd'hui, il dirige l'orchestre "The meeting of the word" avec des musiciens canadiens. Marié et père de trois enfants, il a fêté le 22 mai passé sa 48e année. ■

MARIÉTOU KANE (STAGIAIRE)

THÉÂTRE - 7e ÉDITION FEST'ART

Vers 6 jours de scènes dramatiques

La 7e édition du Fest'Art, qui se tiendra du 5 au 11 juin à travers Dakar, s'annonce...théâtrale pour les 12 ans de l'événement.

SOPHIANE BENGELOUN

C'est avec la vocation d'inclure tous les ensembles du théâtre sénégalais, publics et privés confondus, que se tient du 5 au 11 juin prochain la 7e édition du Fest'Art ou Festival international du théâtre pour la paix. Véritable célébration de l'art dramaturgique, le Fest'Art existe depuis 2001. "Cet événement est un lieu de rencontres et d'échanges autour du théâtre. Il se tient tous les 2 ans et cette année augure d'un partenariat nouveau avec le Théâtre Sorano dont l'actuel directeur a été pendant de longues années notre administrateur. Il connaît nos déboires et va donner à ce festival le coup de pouce qu'il attend, a expliqué Macodou Mbengue, le Directeur artistique du festival, hier lors d'une conférence de presse à Sorano.

Comptant pour cette édition sur la présence de compagnies venues du Burkina Faso, du Bénin, de Guinée (invitée d'honneur) et du Sénégal, le Fest'Art va s'essayer, comme chaque année, à de nombreuses disciplines artistiques, sans omettre une phase de pure réflexion.

L'événement devrait démarrer par une procession à travers les rues de Dakar. Dans l'après-midi du 5 juin, il y aura de l'animation, du théâtre, un forum, du spectacle, de la lecture, de l'excursion et un concours d'écriture. Bref, "un ensemble parfaitement cohérent", a avancé théâtrale le directeur artistique.

Le Fest'Art, c'est également l'occasion de poser, sur le théâtre sénégalais, un regard différent. Avec pour thème "Dramaturgie, de l'oral à l'écrit", cette 7e édition fait la place belle à la réflexion sur une discipline en pleine crise : "Sur la centaine de demandes que j'ai reçues cette année en vue de la programmation du festival, pas une ne m'est venue du Sénégal. Il est bien vrai que nous avons des artistes et que ces derniers vont en tournée, mais que proposent-ils ? Quelles sont leurs créations ? Comment structurent-ils leurs projets ? Je n'ai pas reçu un seul dossier digne de ce nom de mes compatriotes ! On doit parler de tout cela", a déploré Macoudou Mbengue. ■

TRAQUE DE BIENS MAL ACQUIS

La Commission d'instruction de la Crei désigne un administrateur pour DPW Dakar

Rebondissement dans le dossier de la traque des biens mal acquis. Selon des sources dignes de foi, le juge de la commission d'instruction de la Cour de répression de l'enrichissement illicite vient de mettre la société Dubaï Port World Dakar Sa sous administration provisoire.

GASTON COLY

Le juge de la Commission d'instruction de la Cour de répression de l'enrichissement illicite (Crei) a pris ce lundi une ordonnance concernant Dubaï Port World Dakar Sa, relativement au volet Karim Wade ***(photo)*** dans la traque des biens mal acquis, nous ont appris des sources judiciaires. Par cette ordonnance, le juge désigne le cabinet d'audit RMA, par le biais de son responsable Papa Alboury Ndao, comme administrateur délégué de cette société dont Karim Wade niait être le propriétaire. Mais c'est suivant les déclarations aux enquêteurs de Mansour Gaye, ancien conseiller de Me Abdoulaye Wade et patron du cabinet Grant Thornton (ex-CICE), précisent nos sources, ainsi que des actes de gestion posés via le notaire Tamaro Seydi que le juge s'est fait une opinion sur les connexions de Karim Wade avec DPW Sénégal, société offshore lui appartenant et domiciliée aux Îles Vierges britanniques, paradis fiscal reconnu.

Cette société DPW Sénégal détenant 80% des actions de DPW Dakar, le juge n'a pas hésité un instant à donc prendre cette ordonnance désignant M. Pape Alboury Ndao de RMA comme administrateur. Et à ce titre, le juge a demandé à M. Ndao de bloquer toute opération de transfert des comptes de DPW Dakar vers DPW Sénégal, mais aussi de prendre tout acte de gestion allant dans le sens de préserver les intérêts du Sénégal.

Il faut toutefois dire que cette ordonnance du juge de la Commission d'instruction va à contresens de la position affichée récemment dans une interview par le Président Sall, comme quoi il n'y avait pas de quoi fouetter un chat dans le dossier DPW. Or le chef de l'Etat doit très prochainement se rendre à Dubaï et il serait intéressant de savoir ce que sera la réaction de la maison mère de DPW, à Dubaï même, à propos de cette mesure prise à l'encontre de DPW Dakar dont les Dubaïotes n'ont cessé de clamer la propriété malgré les soupçons qui pesaient sur Karim Wade comme en étant l'actionnaire principal. Au mois de mars dernier, alors que l'inculpation de M. Karim Wade se préparait, le président de Dp World Fze Mohammed Sharaf avait fait un communiqué pour préciser que ''le Groupe DP WORLD (...) conformément à la convention de concession signée entre DP WORLD FZE et le Port Autonome de Dakar, détient 90% des actions de la société DP WORLD DAKAR, société créée le 22 novembre 2007 pour l'exploitation de la concession''. Le groupe DP World, qui est cotée en bourse, gère plus de 60 ports à travers le monde. ■

Affaire à suivre...



MARCHE DES BACHELIERS NON ORIENTÉS

Ils exigent leur orientation et la libération de trois de leurs camarades



ALIOU NGAMBY NDIAYE

Les bacheliers non orientés tiennent toujours à leur orientation dans les universités publiques. Au moment où certains de leurs camarades, déjà orientés dans les différentes facultés de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD), s'apprêtent à faire les examens de la première session, ils sont 248 nouveaux bacheliers, selon les chiffres avancés par leur coordonnateur, Abdoulaye Traoré, à "chômer".

Hier, ces bacheliers non orientés ont marché, de la place de l'Obélisque à la RTS à Dakar pour exiger leur orientation dans les universités et la libération de trois de leurs camarades : Lamine Touré, Moussa Sarr et Babacar Fall, arrêtés au cours d'une manifestation de protestation organisée à l'Ucad. D'après le porte-parole des bacheliers non orientés, Abdoulaye Traoré, depuis plus de trois semaines, leurs camarades sont à la prison de Rebeuss. "Ces étudiants ne sont pas des coupables. On a transformé des victimes en coupables. Les coupables, ce sont les commanditaires qui ont envoyé des nervis nous attaquer, à savoir monsieur le Recteur (Saliou Ndiaye, NDLR)", a dénoncé Abdoulaye Traoré.

"Même s'il faut perturber les examens..."

Ces bacheliers non orientés ont été soutenus dans cette marche par les jeunes de la Commission stratégies et orientations du M23, l'Association des élèves et étudiants musulmans du Sénégal et de jeunes du mouvement "Y'en a marre". De la place de l'Obélisque, ils ont marché et crié des chansons parfois hostiles au recteur de l'UCAD qu'ils considèrent comme étant à l'origine de leur infortune. "Saliou Ndiaye sème la violence à l'Ucad ; Non à la violation de l'article 8 de la constitution ; Libérer nos camarades ; Non à l'injustice", lisait-on, entre autres, sur des pancartes.

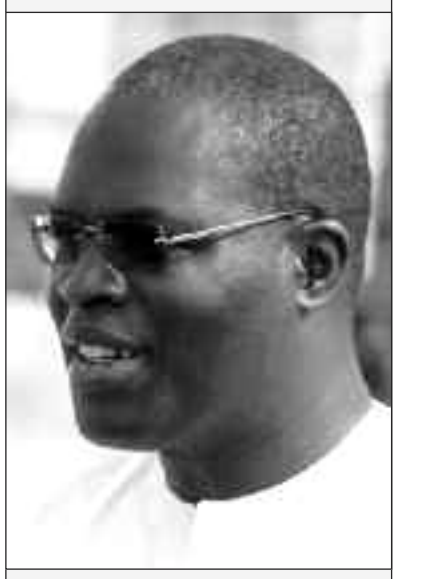
"Nous avons marché pour réclamer la libération des étudiants arrêtés. Depuis le mois de février, nous avons initié des mouvements au sein de l'université. Le ministre de l'Enseignement supérieur a réagi en insérant un bon nombre d'étudiants dans les instituts privés mais 248 nouveaux bacheliers ont décliné l'offre du ministre parce qu'ils n'avaient pas compris les modalités et les conditions d'orientations. Ils ont décliné l'offre tout en réclamant leur orientation dans les universités publiques", a expliqué le porte-parole à la fin de la marche.

Si certains de ces bacheliers ne sont pas orientés, c'est surtout à cause de la limite d'âge. Mais à en croire Abdourahmane Sow, président de la commission orientations et stratégies des jeunes du M23, "après vérification, il y a des bacheliers qui ont été orientés alors qu'ils ont largement dépassé cette limite d'âge". "Ce que nous retenons est que l'État doit prendre ses responsabilités. Nous espérons que l'autorité sera réactive, sinon nous allons mettre en branle d'autres points de chute pour nous faire entendre davantage, pour accéder à nos objectifs qui sont, entre autres, la libération des jeunes emprisonnés et l'orientation des bacheliers", a prévenu Abdourahmane Sow.

Le porte-parole des bacheliers plaignants avertit : "Même s'il faut aller jusqu'à perturber les examens, nous sommes prêts à le faire pour réclamer la libération de ces bacheliers emprisonnés et aussi l'orientation de ces 248 nouveaux bacheliers". ■

CONSEIL MUNICIPAL DE DAKAR

Approbation d'un excédent budgétaire de 2 milliards



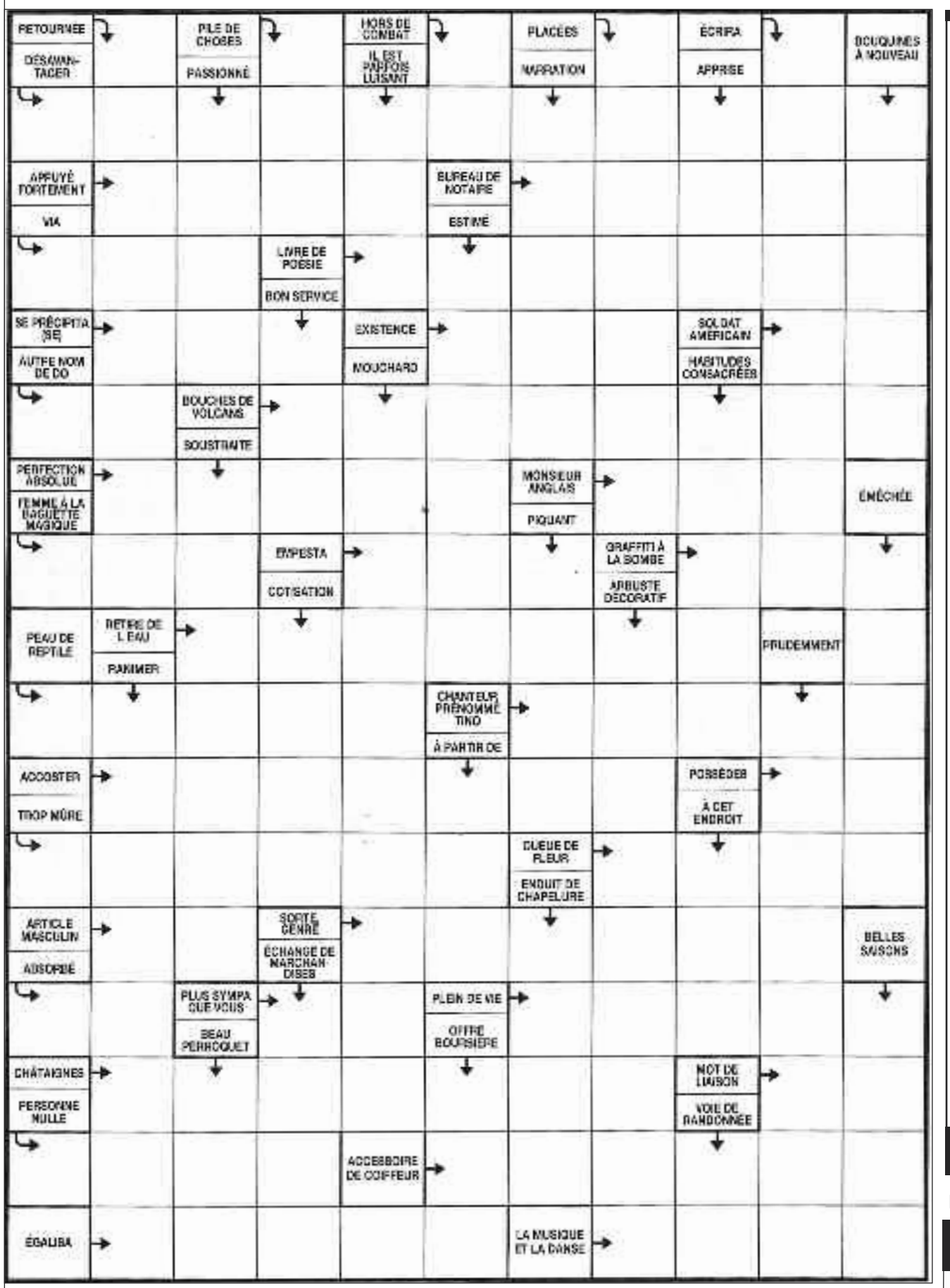
Alors que l'ordre du jour de la réunion du conseil municipal de Dakar d'hier devait aborder trois points, la mairie s'est juste limitée à examiner un seul : la délibération d'autorisation spéciale de recettes et dépenses. Exit les deux autres points : le compte administratif et la délibération portant autorisation de programme pour le renouvellement des équipements médicaux, dont l'examen a été reporté au 11 juin.

Ainsi, pour l'année 2012, le budget municipal tourne autour de 6 milliards en termes d'investissements et à environ 2 milliards 400 millions pour la section fonctionnement, a fait savoir le premier adjoint au maire de Dakar, Cheikh Guèye. "Le budget reste équilibré en recettes et en dépenses et l'autorisation tourne autour de 2 milliards", a-t-il poursuivi.

Cheikh Guèye a informé, par ailleurs, que le budget a été déjà voté et approuvé par le préfet mais qu'au terme de l'exercice 2012, la ville avait un excédent en investissement et en fonctionnement. Cet excédent d'investissement a été pris en compte dans le budget, a-t-il expliqué notant que l'excédent de fonctionnement ne l'était pas. "Ce qui fait qu'en 2012, nous avons eu des dépenses mandatées non payées qui se trouvent sur la table du percepteur municipal qui, du reste, les a renvoyées. Il était important pour le conseil municipal, compte tenu du caractère obligatoire de ces dépenses, de l'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal et d'autoriser le maire justement à ce qu'il puisse l'intégrer dans le budget 2012", a-t-il ajouté. ■

HABIBATOU WAGNE (stagiaire)

MOTS FLÉCHÉS • N°638FORCE 3)



Les animaux d'une même espèce ne luttent jamais à mort ; le vainqueur épargne le vaincu. L'espèce humaine est privée de cette protection.
- RENÉ GIRARD

Les Echecs sont et restent toujours un combat, un combat intégral comme la boxe, la lutte ou un autre sport, et où il doit y avoir un vainqueur et un vaincu.
- JOSEPH EMIL DIEMER

HEURES DE MESSE
- Cathédrale : 7H
- Martyrs de l'Ouganda : 6H30-18H30
- Saint Joseph : 6h30 - 18h30

HEURES DE PRIERES MUSULMANES
- Fadiar : 05:40
- Tisbar : 14:15
- Takussan : 17:00
- Timis : 19:44
- Guéwé : 20:44

MOT FLÉCHÉ N°637

	D		B		C		U		G	
D	E	S	O	R	I	E	N	T	E	R
	T	O	L	E		P	I	A	N	O
N	E	F		F	R	I	S		E	U
	C	A	M	I	O	N		P	R	E
S	T		A	L	G	E	B	R	E	
	E	C	R	A	N		L	I	E	N
V	R	A	I		E	C	O	S	S	E
		S	E	C	R	E	T	E		F
C	A	I	L	L	A	N	T		I	L
	C	E	L	A		D	I	G	N	E
E	C	R	E	M	E	R		R	U	S
	O	S		E	P	E	L	E	S	
T	U		C	R	I		E	L	A	N
	C	R	U		L	A	V	A	B	O
C	H	A	R	M	E	U	R		L	U
	E	T	A	U		X	E	R	E	S

Humour

Un mec circule en voiture et aperçoit un auto-stoppeur.
Je m'arrête, je m'arrête pas...
Il s'arrête et regrette aussitôt :
Le mec a un aspect louche. - Vous allez où ?
- Tout droit, je vous dirai...
Pas causant, morose le mec.
Histoire que ça dure un peu moins, il accélère.
À la sortie d'un village, il est stoppé par des gendarmes.
120 km/h dans une agglomération, bravo Monsieur !
Vos papiers, sil vous plaît. Le conducteur tend ses papiers et se dit quil va se ramasser une prune salée et tout ça parce quil a pris un stoppeur et qu'il avait simplement hâte de ne plus l'avoir dans sa voiture.
Lauto-stoppeur en question descend, se dégourdit les jambes pendant que le gendarme remplit son procès verbal. Ils repartent.
Au beau milieu de nulle part, le stoppeur lui dit :
Arrêtez-moi là, je suis arrivé.
En descendant de la voiture, il jette un objet sur la banquette en disant :
Tenez, ça paiera mon voyage. Cétait le carnet de contravention du gendarme...

Envoyez vos blagues à enqueteblagues@yahoo.fr

Numéros Utiles

SECURITE
Gendarmerie Nationale : 800 00 20 20
Police secours : 17
Sapeurs Pompiers : 18

TELEPHONE
Renseignements Annuaire : 1212
Service Dérangements : 1213
Service Clients : 1441

EAU - SDE
Service dépannage & Renseignements
800 00 11 11
(appel gratuit)

ONAS
Egoûts, collecteurs
NUMERO ORANGE *(appel gratuit)*
81 800 10 12

SENELEC
Service Dépannage :
33 867 66 66

TRANSPORTS
Société nationale de Chemins de Fer du Sénégal (SNCS): 33 823 31 40
Aéroport Léopold S. Senghor de Yoff : 33 869 22 01 / 02
Port Autonome de Dakar (24H/24) : 33 849 45.45
Heure non ouvrable
Capitainerie : 33 849 79 09
Pilotage : 33 849 79 07

URGENCES
S.U.M.A : 33 824 24 18
SUMA-MEDECIN :
33 864 05 61
33 824 60 30
S.O.S MEDECINS :
33 889 15 15

HOPITAUX
Principal : 33 839 50 50
Le Dantec : 33 889 38 00
Abass Ndao : 33 849 78 00
Fann : 33 869 18 18
HOGGY (ex-CTO) :
33 827 74 68 / 33 825 08 19

MOTS MELÉS • N°417

Sa capitale est Kampala

ABUSE	ENLISER	RENVOYE
ACIDITE	ENNUYEE	RESIDANT
AMBRE	FERRE	RESTANTE
BARBELE	MERCERIE	RONDEUR
BAVAROIS	MYSTERE	SAVONNER
CHARRUE	ORFEVRE	SOUPAPE
CORRIDOR	PIRATER	TUMEFIE
ENFLURE	RECITER	ULCEREE

B	R	A	C	I	D	I	T	E	N	N	U	Y	E	E
A	R	O	A	M	B	R	E	N	V	O	Y	E	O	I
R	U	U	D	B	G	R	E	C	I	T	E	R	A	F
B	E	L	S	I	U	I	R	E	S	T	A	N	T	E
E	D	S	C	O	R	S	I	O	R	A	V	A	B	M
L	N	N	I	E	U	R	E	N	N	O	V	A	S	U
E	O	D	C	D	R	P	O	R	F	E	V	R	E	T
E	R	R	E	F	A	E	A	C	H	A	R	R	U	E
A	E	R	U	L	F	N	E	P	I	R	A	T	E	R
M	Y	S	T	E	R	E	T	R	E	S	I	L	N	E

Mettons fin à l'épidémie du tabagisme au Sénégal !

Chaque minute, neuf personnes meurent du tabagisme. Ceci représente 14 400 d'hommes, de femmes et d'enfants dans le monde – ou alors la totalité de la population de la ville de Mékhé rayée de la carte du monde chaque jour.

L'ONU, l'OMS et la communauté scientifique reconnaissent que le tabac est la plus grave menace ayant jamais pesé sur le monde. Elle affecte non seulement les personnes qui consomment du tabac, mais aussi leurs familles, amis, collègues et concitoyens. Chaque année, 600 000 personnes meurent après avoir côtoyé des fumeurs.

Et cette crise est à notre porte. 83% des personnes qui mourront des suites de l'usage du tabac cette année vivent dans les pays à revenus faibles ou intermédiaires comme le Sénégal. Ces décès priveront leurs familles, la communauté et le pays, de revenus, augmenteront les dépenses de santé et freineront le développement économique.

Qui en bénéficie? Selon L'Atlas du Tabac, les revenus mondiaux tirés de l'industrie du tabac sont probablement estimés à un demi-trillion de dollars américain par an. En 2010, les profits combinés des six grandes compagnies de tabac étaient de 35,1 milliards de dollars américain, équivalent aux profits combinés de Coca-Cola, Microsoft et McDonald en un an. Si l'industrie du tabac était un pays, il aurait un produit intérieur brut (PIB) comparable aux pays comme l'Arabie Saoudite ou la Suède. Lorsque nous confrontons le nombre de décès en 2010 aux revenus de l'industrie du tabac, l'industrie du tabac réalise près de 6000 dollars américains de profit pour chaque décès causé par le tabac.

Nous ne pouvons pas laisser le Sénégal et son peuple faire partie du calcul de profits de cette industrie. Nous devons tous nous unir, religieux, société civile, gouvernement et secteur privé pour protéger nos familles et nos enfants. La bonne nouvelle, c'est que savons ce qui doit être fait. Un projet de loi de lutte contre le tabagisme est dans le circuit ministériel pour être présenté à l'Assemblée nationale, et nous devons nous assurer que ce projet loi soumis au vote des parlementaires contient 5 mesures indispensables :

1. Augmentation du prix du tabac par une taxation pour le rendre moins abordable aux jeunes.

2. Rendre tous les lieux publics et les transports, au Sénégal, 100% sans tabac afin que personne ne soit exposé à la fumée secondaire mortelle.

3. Insertion d'avertissements illustrés sur les 50% des deux faces principales des paquets et enveloppes de tabac, qui rappelleront aux fumeurs chaque fois qu'ils utilisent le tabac, qu'ils consomment un produit mortel.

4. Interdiction de toute forme de publicité, promotion et parrainage du tabac.

5. Interdiction absolue à l'industrie de s'impliquer dans la définition des politiques de santé du Sénégal.

Ces mesures sauverons de nombreuses vies, éviteront des incapacités, une perte de productivité au travail, réduiront le déficit de la balance de paiement du Sénégal. Nous sauverons le Sénégal d'une épidémie de cancer, de maladies cardiaques et pulmonaires, liées au tabagisme. Nous vous invitons à manifester votre soutien en ajoutant votre voix à une pétition en cliquant sur le lien suivant : www.sanstabac.sn. ■

Dakar, le 03 juin 2013

DR ABDOUL AZIZ KASSÉ
Président de la Ligue sénégalaise contre le tabac (LISTAB)

Les démons de la lutte ont intronisé Balla Gaye 2



La lutte avec frappe n'est pas un simple sport traditionnel, une banale activité de divertissement. Elle trouve ses origines dans les lointaines traditions guerrières qui ont organisés certaines sociétés africaines dans les temps anciens ou le pouvoir était conquis selon des règles précises mais néanmoins avec des périodes de violences inouïes. Rien que dans l'espace ouolof, considéré abusivement aujourd'hui, comme un monde historiquement pacifiste, il y eut un cycle de violence qui a duré quatre siècles (de Lat Soukabé Ngoné Dièye à Diéry Dior Ndella). Au-delà de la tradition guerrière, la lutte ne peut être comprise en dehors de la cosmogonie africaine qui très hiérarchisée entre les mânes, les esprits, les ancêtres et le monde des humains.

Balla Gaye 2 est devenu le roi des arènes en terrassant le terrifiant et redoutable Yahya Diop Yékini. Cette victoire qui a sonné comme un coup de tonnerre dans le monde de la lutte sénégalaise était suffisante pour comprendre que ce jeune lutteur, grande gueule et Bad boy de l'arène, a été adoubé par les démons de la lutte. Malgré tout, beaucoup d'analystes raisonneurs ont douté de la pérennité de cette victoire parce qu'ils ignoraient la sémiologie du monde de la lutte, refusant même de puiser des éléments explicatifs dans la cosmogonie africaine au nom de cette pâle raison triomphante de la modernité. Pauvres intellectuels africains et hybrides culturels que nous sommes, nous ignorons qu'il y a des pratiques discursives jusque dans la magie et toutes les autres activités de l'imaginaire. La magie est avant tout un langage que l'on trouve même dans l'architecture de toutes les grandes villes occidentales, leur réseau topographique, leurs grands édifices, leurs rituels d'intronisation, etc.

"Balla Gaye 2, l'héritier"

Mais dans le combat de ce dimanche 2 juin 2013, la cosmogonie africaine a régné dans toute sa complexité. Balla Gaye 2 a confirmé son règne en humiliant le puissant Tapha Tine qui était méconnaissable. L'on oublie qu'il a terrassé "Yékini", ce qui n'est pas une mince affaire. Ce lutteur de l'ethnie Sereer appartenant au sous groupe Gnoominka n'était pas un simple lutteur, c'était un "maddak", une sorte d'homme-sorcier inné. Il a régné de façon arrogante sur le monde de la lutte pendant plus d'une décennie. Tant qu'il n'y avait pas un "héritier" suffisamment digne des attributs démoniaques de la lutte, Yékini était tranquille. Avant Yékini, il y avait Manga 2 qui a régné une dizaine d'années avant que n'arrive Mohamed Ndao Tyson qui n'a pas fait long feu. Auparavant, lorsque le monde Sereer régnait de façon continue sur la lutte avec Robert Diouf, il a fallu Mame Goorgui Ndiaye, préparé par le monde Lébou pour le terrasser. Ce fut un événement ! Au Sénégal la lutte est une affaire de terroir, mais malheureusement elle glisse par moment vers l'ethnicisme. Le terroir ne se superpose pas à l'ethnie. Les jeunes générations ne le savent pas.

Mais les démons ont ceci d'étrange qu'ils soutiennent et s'allient aux grands orgueilleux mais à un moment donné du succès de leur disciple, ils sont frappés de jalousie et rompent brutalement "le pacte" et se déplacent vers une autre personne. Et cet autre, c'est Balla Gaye 2. Ils ont trouvé en ce jeune, une aubaine pour pérenniser leur règne et continuer à manipuler et contrôler le monde des humains. Ce n'est pas la lutte en tant que telle qui les intéresse, mais le contrôle des âmes, des cœurs et des émotions. Quoi de plus propice que la lutte d'aujourd'hui pour poser un guet-apens aux Sénégalais ? Les Sénégalais sont tombés dans la fosse aux lions (la fosse aux démons) en se tournant de façon massive et irraisonnée vers cette forme de lutte ou les énergies qui devaient servir à améliorer ce pays sont neutralisées par les forces négatives diffusées à travers ce triangle magique : le corps (lutte), l'argent (les sponsors) et la parole (la presse). Les lutteurs, les promoteurs et leurs souteneurs que sont les sponsors et même les journalistes sont possédés.

"Un monde hiérarchisé"

Le monde de la lutte est presque hiérarchisé comme le monde des Djinns et des démons. Un monde très hiérarchisé où il n'y a aucune forme de "démocratie". C'est un monde plus proche de l'aristocratie, mais une aristocratie violente. D'éminents spécialistes du monde des Djinn comme Chaybatoul Hamdi Diouf ou le doctorant en philosophie Ibrahima Fall vous le confirmeront. Un lutteur a beau avoir une pléthore de sorciers qui l'assistent, si les djinns et démons qui le hantent sont dans une catégorie inférieure, quel que soit leur nombre, il ne peut triompher d'un autre lutteur qui est dans une hiérarchie supérieure dans "le monde de la nuit". C'est le cas de Balla Gaye 2 aujourd'hui. Il est haut perché parce qu'il porte les attributs de la royauté : notoriété, arrogance, impertinence, force, talent et surtout une grande gueule, et surtout un pacte secret. Lorsqu'il parle, les premiers amateurs de la lutte que sont les anciennes gloires sont en transe.

Quant à Selbé Ndom, c'est le grand succube de la lutte. Beaucoup veulent qu'elle se taise mais elle ne le fera pas même si elle le veut. Selbé est une simple caisse de résonance que les démons font parler. Elle est devenue un maillon important dans la plateforme diabolique. Un jour, cette dame sera trahie par ceux qui la possèdent. Le premier monde de la lutte constitué par ceux qui font l'opinion (anciennes gloires, analystes, amateurs et même promoteurs) ont une forte inclination vers Balla Gaye 2, qu'ils le veuillent ou non. Et même quelques fois à leur corps défendant.

Un jour, le roi tombera comme ses prédécesseurs. Il sera terrassé par un héritier digne de porter les attributs royaux, il sera battu par un autre terroir, une autre cosmogonie sereer, ouolof, peulh, Joola, lébou ou même mandingue. La lutte avec frappe restera sauve, l'argent va couler à flot, les promoteurs vont se remplir les poches, la presse sportive aura de la matière, les jeunes lutteurs vont vivre de chimères et de misères, et les démons continueront à nous envahir jusqu'au jour où cette histoire s'arrêtera par la Volonté du très Haut ! ■

sidimohamedkhalifa@yahoo.fr

Dangote, ou si le Sénégal refusait le développement ?

Il m'a été donné de visiter les Usines Dangote sises à Pout, région de Thiès. J'ai eu à visiter nombre d'unités industrielles dans ce pays. Mais j'ai été impressionné par la qualité de l'unité ,une usine flambant neuve dans ce no man's land, redevenu comme par enchantement un nouveau havre d'espoir pour les populations locales comme pour la jeunesse en quête d'emplois. La visite des silos,des hangars, du labo, et des autres sites de production et de traitement,la revue des techniques et méthodes utilisées jusqu'à la robotique pour le contrôle de la qualité, le recours à des engins ultra-modernes valant pour certains 1 000 000 000(un milliard Cfa l'unité), tout cela prouve à suffisance la volonté de l'investisseur africain Dangote, d'installer au Sénégal une unité industrielle de pointe, ultra-moderne et de référence mondiale.

La discussion avec les travailleurs trouvés sur place et qui ont conduit cette visite, chiffres à l'appui, est la dernière illustration des véritables enjeux que constitue le soit disant différend opposant Aliko Dangote aux héritiers de Feu Serigne Saliou Mbacké (RTA). Près de 375 milliards Cfa investis dans cette entreprise, quelques 4500 emplois directs et indirects, une production de 1.500 000 tonnes, la construction d'équipements sociaux (route bitumée, école, centre de santé, 4 forages, écovillage avec des logements sociaux, espace sportif pour les jeunes...) avec à la clé, la réduction du prix du ciment, allégeant ainsi la bourse des consommateurs en plus de rendre le logement plus accessible.

Tout cela entrait dans une stratégie globale de pénétration du marché sénégalais dans la perspective d'investir près de 1000 Milliards Cfa dans d'autres secteurs comme le Sucre, l'Énergie, l'Alimentation en vue de réduire sensiblement les prix de ces produits.

Assurément l'implantation de Dangote Industries et son implication dans le marché sénégalais et ouest- africain dérangent plus d'un. De sorte que le dossier en justice avec les héritiers de Feu Serigne Saliou,qui n' a pas connu d'avancée depuis le 19 août 2012, n'est que la face visible de l'iceberg. On doit aux héritiers de Feu Serigne Saliou des productions agricoles record à Khelcom par exemple, ou l'implantation d'une unité industrielle dans l'exploitation d'eaux minérales.

Les enjeux sont donc ailleurs. Veut-on tuer un concurrent qu'on ne s'y prendrait autrement. Aujourd'hui l'usine est à l'arrêt depuis le 7 janvier 2013 sur décision du Préfet de Thiès ; après la mise à feu de la veille, qui consacrait le démarrage effectif des activités. Et donc la production qui devait enregistrer ses premiers tonnages au mois d'avril, se verra renvoyée aux calendes grecques. Et l'usine est l'ombre d'elle-même, comme un territoire pour fantômes, avec un personnel payé depuis à ne rien faire, ce qui a motivé le redéploiement de certains au Nigeria, pays de Dangote.

Mais pourquoi aucune autorité ne s'est levée pour faire le déplacement à Pout et voir de ses propres yeux la vérité d'un formidable gâchis ? Comment peut-on faire le tour du monde à la quête d'investisseurs, alors que plus près de nous un investisseur, Africain de surcroit, se voit bloqué dans sa tentative de défier les grands monopoles ou autres groupes occidentaux, sur ses propres terres. Car pour nous, Dangote est au Nigeria comme au Sénégal, chez lui.

0ù est donc la préférence nationale ou simplement africaine, surtout quand, à armes égales l'Africain dame le pion aux autres sur tous les plans ? Et de nous interroger, en paraphrasant l'autre : Et si le Sénégal refusait le développement ? ■

CHEICKH MOUHAMADOU BASSIROU SARR
Président de And Jerin Senegaal
bassirou.sarr@gmail.com

'FOOT - ÉQUIPE DE FRANCE

Deschamps voulait évacuer le sujet Nasri dans la presse



Le sélectionneur Didier Deschamps avait rappelé Samir Nasri, finalement forfait, en équipe de France pour la tournée sud-américaine de début juin "pour l'aspect sportif" mais aussi pour évacuer le sujet dans la presse, a-t-il déclaré dimanche à Montevideo en conférence de presse. "Ça m'aurait bien plu qu'il soit là sur l'aspect sportif bien évidemment, et par rapport à vous aussi (la presse, ndlr), parce que vous en avez parlé beaucoup, a dit le technicien. Je ne suis pas là pour dire que c'est trop ou pas. Le fait qu'il ne soit pas là, si j'ai à le rappeler à un autre moment... au moins (s'il avait été là) ça aurait été fini, vous auriez parlé de son retour, son comportement, son niveau de jeu...". "C'est malheureusement partie remise certainement, à moins que vous n'en parliez pas si j'ai à le reprendre plus tard, mais j'en doute un petit peu", a-t-il ajouté dans un sourire. "C'est lui le premier déçu et triste: il a passé un an sans être dans le groupe équipe de France, et avait une énorme envie et de la motivation, mais pour être là et compétitif, il faut être en condition physique", a aussi dit le sélectionneur.

Nasri a déclaré forfait mercredi dernier, "victime d'une tendinopathie rotulienne lors du récent déplacement de Manchester City aux États-Unis", selon la Fédération (FFF). Le milieu de terrain de 25 ans avait été suspendu trois matches ferme à la suite de son comportement lors de l'Euro-2012, marqué par des insultes envers la presse.

Jusqu'à celle pour la tournée sud-américaine, il avait été ignoré de toutes les listes de Deschamps depuis que ce dernier avait pris la succession de Laurent Blanc après l'Euro. "Aujourd'hui, rien n'est facile, a estimé Deschamps sur la question du comportement des joueurs. Mais on sera intransigeant. Je ne suis pas là pour voir tout ce qui se passe, je ne suis pas sur le qui-vive mais attentif. On le répète, on insiste et on va continuer. Je suis parti avec une idée directrice tout en laissant une autonomie et une liberté. Mais le mot d'ordre est le même pour tout le monde: si l'un met en difficulté le collectif, il n'y a aucune chance qu'il revienne".

À propos des jeunes

"Je considère que c'était de mon devoir de penser au moyen terme, d'inclure des jeunes un peu plus que je ne l'ai fait à dose homéopathique à certains rassemblements", a-t-il estimé. Le défenseur Eliaquim Mangala, les milieux Josuha Guilavogui et Clément Grenier, et l'attaquant Alexandre Lacazette ont été convoqués pour la première fois en A à l'occasion de la tournée sud-américaine des Bleus (matches amicaux contre l'Uruguay mercredi et le Brésil dimanche). "Il y a là plus de joueurs un peu plus jeunes, qui n'ont pas l'expérience internationale aujourd'hui, mais qui pour moi peuvent représenter le futur, a-t-il développé. C'est bien pour eux de passer par cette étape-là, pour que je puisse les voir et qu'ils puissent toucher le haut niveau international. A eux de faire en sorte de bien s'intégrer et aux anciens de bien les intégrer".

Deschamps alignera deux équipes "totalement différentes"

"Je pars dans l'idée de concerner la grande majorité des joueurs, qui débuteront soit le premier, soit le deuxième match. Je vais faire deux équipes totalement différentes, en tenant compte que les trois 'Espagnols' (Benzema, Rami et Mathieu, ndlr) ne joueront pas mercredi (face à l'Uruguay), et pour cause, et après pour donner du temps de jeu à tout le monde", a déclaré le technicien, sachant que les trois joueurs évoluant en Espagne ont joué samedi dernier en clubs. "Je ne vais pas faire une équipe plus forte face à l'Uruguay ou plus forte face au Brésil, mais avec le même objectif d'être le plus compétitif sur les deux rencontres", a-t-il ajouté.

Concernant les gardien, "Steve (Mandanda) va débuter un match (face à l(Uruguay), et Hugo (Lloris) l'autre (face au Brésil, dimanche)", a-t-il précisé, réservant aux deux gardiens la primeur de son choix pour savoir quel match chacun débutera. ■

REVUE TOUT TERRAIN

CÔTE D'IVOIRE

Drogba calme le jeu

Alors que les rumeurs vont bon train depuis la nouvelle absence de Didier Drogba de la liste des 23 Éléphants retenus par Sabri Lamouchi pour les matches de juin, l'attaquant de Galatasaray a tenu à mettre lui-même les points sur les i à l'antenne de la Première chaîne nationale. Sa non-convocation a été décidé d'un "commun accord" avec le sélectionneur ivoirien et répond à des contraintes physiques. "Depuis le mois de mai dernier, je n'ai pas fait de préparation physique", a expliqué l'ancien Blues, qui a dit se sentir fatigué. "Même quand j'ai envie de travailler, mon corps ne suit pas. C'est de commun accord que j'ai décidé avec le coach que je me reposais au mois de juin", a insisté l'attaquant de 35 ans. "Je suis en contact permanent avec Didier Drogba. C'est de commun accord avec le joueur lui-même que nous avons décidé de sa mise à l'écart", avait lancé Sabri Lamouchi lors d'une conférence de presse. Le sélectionneur a indiqué que Drogba rendrait visite aux Éléphants ce lundi 3 juin (hier) et qu'il effectuera son retour en sélection cet été. "Dès le prochain match amical au mois d'août, Didier Drogba sera avec nous. Il nous aidera à nous qualifier et il portera haut et fort les couleurs de la Côte d'Ivoire, comme il a toujours su le faire", a clamé le technicien français.

CHELSEA

Mourinho s'engage

Comme prévu, José Mourinho devient le nouvel entraîneur de Chelsea. Le club londonien a officialisé ce lundi son arrivée pour une durée de quatre ans, à un poste qu'il avait déjà occupé entre 2004 et 2007. José Mourinho a expliqué que sa décision de rejoindre le club londonien n'avait pas été difficile à prendre. "J'ai demandé au patron 'Voulez-vous que je revienne ?', il m'a répondu 'Voulez-vous revenir ?'. Après quelques minutes, la décision était prise. Elle était simple à prendre", a expliqué l'ancien coach du Real Madrid à Chelsea TV. "Je suis très heureux, Je dois me préparer à ne pas être trop ému pour mon retour", a-t-il ajouté.

TOTTENHAM

Bale, plutôt Manchester que le Real ?

La star de Tottenham, Gareth Bale, qui a reçu le titre de meilleur espoir ainsi que celui de meilleur joueur pour la saison 2012/2013, ne sait toujours pas où il jouera la saison prochaine. Glenn Hoddle, ex-joueur des Spurs, ne pense pas que le Real de Madrid soit la meilleure solution quant à son avenir. "Personnellement, je ne pense pas que Gareth Bale veuille partir, sauf dans l'un des deux clubs de Manchester. S'il va à l'étranger, ce sera difficile. L'affaire est sérieuse, je ne sais pas s'il est prêt pour ça (un transfert à l'étranger). C'est une affaire trés importante pour lui. Quand vous avez 27 ou 28 ans, vous pouvez être prêt et assez mature pour vous installer (ndlr : Bale en a 23)", a-t-il déclaré, dans des propos repris par talkSPORT. Le Real de Madrid aurait récemment proposé 100 millions d'euros pour s'attacher les services du Gallois. "Je ne pense pas que quiconque puisse rester dans un club pour cette somme d'argent", a-t-il conclu.

MONACO

Nkoulou aurait rencontré les dirigeants

Nicolas Nkoulou va-t-il revenir à l'AS Monaco ? Arrivé à l'Olympique de Marseille durant l'été 2011, le Camerounais s'est imposé comme l'un des meilleurs défenseurs du championnat de France depuis deux saisons. A tel point qu'il aurait tapé dans l'oeil de la cellule de recrutement de son ancien club, l'ASM. Un intérêt qui avait fait réagir Nkoulou. "Monaco ? En football, tout est possible, confiait-il récemment au micro de Canal+. Je lis un peu partout, mais je reste concentré. Pour le moment, c'est faux". Pourtant, à en croire L'Equipe, Nicolas Nkoulou se serait déplacé en Principauté la semaine dernière. Cible prioritaire de Dmitry Rybolovlev, l'ex-Monégasque aurait parlé avec la direction de l'ASM concernant un éventuel retour sur le Rocher. Comme nous vous l'annoncions dans Le 10 Sport, la direction phocéenne réclamerait environ 20 millions d'euros pour laisser partir son défenseur central.

ÉQUIPE DE FRANCE

Giuly ne pardonnera jamais à Domenech

Ludovic Giuly, qui achèvera sa carrière au club de Chasselay (CFA), avoue dans Le Progrès qu'il gardera éternellement une dent contre Raymond Domenech, qui ne l'avait pas retenu pour la Coupe du Monde 2006. "Il ne sera jamais mon ami. J'ai dû le croiser une fois, je lui ai serré la main parce que je suis respectueux, mais quoi qu'il puisse me dire pour m'expliquer pourquoi il ne m'a pas pris, je ne comprendrais pas. Qui n'a pas sa place en équipe de France, après avoir gagné la Ligue des Champions avec le Barça ?"

TRANSFERTS

Neymar au barça, c'est 57 millions !



Le Barça a annoncé que la clause libératoire de Neymar était de 190 millions d'euros (environ 124 milliards F Cfa). Quand à son transfert, il a coûté 57 millions d'euros (environ 37 milliards F Cfa). L'attaquant brésilien Neymar, recruté lundi dernier par le FC Barcelone pour cinq saisons en provenance du FC Santos, a été présenté lundi (hier) au Camp-Nou devant quelque 50.000 personnes, égalant ainsi le nombre de spectateurs qui avaient assisté en 2009 à la présentation du Suédois Ibrahimovic. Le joueur à la crête d'Iroquois, vêtu d'un maillot portant l'inscription "Neymar Jr" mais encore dépourvu de numéro, a fait quelques jongles avant de prononcer ses premiers mots en catalan. "Je suis très heureux de pouvoir jouer au Barça et de pouvoir réaliser mon rêve", a-t-il dit en catalan dans le texte. Puis, passant au portugais: "Je suis venu ici pour aider l'équipe et Messi, le meilleur joueur du monde". Neymar a ensuite effectué un tour de stade. La journée-marathon de la présentation de Neymar se conclura après une conférence de presse donnée à 19h30, après laquelle le joueur regagnera le Brésil où il doit rejoindre sa sélection pour se préparer à la prochaine Coupe des confédérations, à partir du 15 juin au Brésil.

FRANCE

Nantes reste interdit de recrutement

Promu en Ligue 1, le FC Nantes reste pour l'instant interdit de recrutement pour une durée d'un an. La sanction, prononcée par la FIFA le 4 février dernier, a été confirmée ce lundi par le Tribunal Arbitral du Sport. Cela fait suite à l'affaire liée au transfert d'Ismaël Bangoura, arrivé en Loire-Atlantique en janvier 2012 en provenance du club d'Al Nasr, à Dubaï. La chambre de résolution des litiges de la FIFA avait considéré que le FC Nantes avait alors incité l'attaquant guinéen à rompre abusivement son contrat. Condamnés également à verser la somme de 4,5 millions d'euros au club émirati, les dirigeants nantais vont faire appel, auprès du tribunal fédéral suisse cette fois.

COUPE DE LA LIGUE - 1/4 FINALE

Gorée défie Dahra

Le stade Me Babacar Sèye de Saint-Louis accueillent les deux premiers quarts de finale de la Coupe de la Ligue 2013. Les autorités sportives ayant décidé de tenir les matches sur du gazon (synthétique ou naturel), Bargueth de Kébémer va ainsi en découdre avec les Dakarois de Teungueth FC (16h), pour un choc entre clubs de Ligue 2. Ces deux formations partagent d'ailleurs la même poule (B). L'équipe de Rufisque occupe la 4e place avec 19 points, juste devant Bargueth (5e, 15 points). Un peu plus tard dans la journée (18h), Dahra, club de la Ligue 2, affrontera l'Us Gorée (Ligue 1). Si les pensionnaires de 2e division, classés 6e avec 15 points, ont assuré leur maintien, les Insulaires sont sous la menace d'une relégation en Ligue 2. En effet, les Goréens sont dans la zone rouge (15e, 17 points) à l'issue de la 19e journée. Les quarts de finale se poursuivront demain avec le derby au stade Demba Diop entre HLM (L2) et Niary Tally (L1). Le dernier match opposera deux clubs de Ligue 1, ce jeudi. Le Casa Sport accueillera la Linguère de Saint-Louis au stade Aline Sitoé Diatta.

PROGRAMME

Aujourd'hui
16h Bargueth - Teungueth FC
18h Dahra - Us Gorée
Demain
Stade Demba Diop
18h HLM - Niary Tally
Jeudi
16h30 Casa Sport - Linguère

LUTTE - BALLA GAYE 2, APRÈS SA VICTOIRE SUR TAPHA TINE

“Je ne boxe pas dans la même catégorie que Tapha Tine et Modou Lô”

Le “Lion de Guédiawaye” a fini de remplir sa mission en s'imposant face à Tapha Tine de l'écurie “Baol Mbollo”. Au lendemain de sa victoire, Balla Gaye 2 a tenu à préciser que son adversaire de dimanche dernier, de même que Modou Lô, n'ont pas encore atteint son niveau. Il dit avoir tourné leur page ainsi que celle de Yékini mais il ouvre la porte à Eumeu Sène...



PAR CHEIKH THIAM

Qu'est-ce qui a été déterminant lors de votre victoire devant Tapha Tine ?

Je me suis préparé sur tous les plans. Je crois que c'était ça le plus important. Je l'ai battu à travers la lutte, un aspect que j'ai beaucoup travaillé durant la préparation. Je me suis défoncé comme un fou pendant des années. J'ai travaillé l'endurance et tout car mon adversaire croyait qu'il était plus fort que moi dans ce domaine. J'ai révisé la boxe pendant des mois. Mon objectif était de lui prouver qu'il n'était pas un grand boxeur. Je lui avais dit, devant tout le monde, que s'il faisait preuve de courage, le combat n'allait pas durer. Et lorsque l'arbitre a sifflé, il a voulu fuir, c'est pourquoi le duel a un peu tiré en longueur. Sinon, je l'aurais terrassé au bout de quelques secondes.

“ Face à Tapha Tine, c'est comme si j'allais disputer un mbàpàtt”`

Pourquoi vous vouliez à tout prix le mettre K.-O, alors que vous aviez la possibilité de plier la partie très tôt grâce à votre technique de lutte ?

Beaucoup de gens disaient avant le combat que Tapha Tine était un grand boxeur. Cela ne m'a pas plu et je voulais lui montrer le contraire. On ne boxe pas dans la même catégorie. Lors de la signature de combat, il avait dit qu'il allait me mettre K.-O. et mes proches n'allaient jamais me conseiller de me bagarrer contre lui. Mon entraîneur a été le premier à dire que Tapha Tine allait fuir le combat. Je le connais par cœur, Dieu a fait que je l'ai battu. Face à Tapha Tine, c'est comme si j'allais disputer un “mbàpàtt” (lutte simple traditionnelle), je n'avais aucune pression. C'est pourquoi, je suis venu très tôt pour libérer mes fans qui ne connaissent pas des combats longs. Je veux leur éviter cette pression inutile. Je viens tôt pour les libérer et libérer aussi les amateurs.

En soutenant que vous vouliez le mettre K.-O. Est-ce que cela ne veut pas dire que vous aviez une dent contre lui ?

Non, je ne le dirais pas de la sorte, mais il y avait beaucoup de bruits autour du combat. Le fait que certains le considèrent comme un favori et surtout lorsqu'il a dit qu'il allait m'infliger une correction, m'ont rendu très nerveux, je l'avoue. Mais je n'ai pas de dent contre lui. On n'était lié que par un combat, maintenant c'est fini. Mais qu'il sache qu'on ne boxe pas dans la même catégorie. Il ne m'a jamais impressionné et il n'y parviendra jamais. Je n'avais pas droit à l'erreur. Et ce combat réclamait beaucoup de calme, d'attention. J'ai même limité mon “tuus” (danse chorégraphique) pour être au top face à mon adversaire. C'est la première fois que je lutte de la sorte, moi qui avais l'habitude de venir et de marcher sur mon adversaire. Et j'ai changé de tactique pour ne pas avoir de surprise désagréable.

Vous êtes maintenant l'homme à abattre avec le titre de roi des arènes. Qu'est-ce que cela vous fait ?

C'est normal et je comprends que beaucoup veuillent ma peau, mais c'est à moi de tout faire pour garder ma couronne. C'était mon objectif et je l'ai réussi. Je ne vais pas dormir sur mes lauriers. Non. Il faut continuer à travailler pour espérer régner pendant des années dans l'arène.

Que répondez-vous au staff de l'écurie Baol Mbollo qui pense qu'Aziz Ndiaye était de votre côté ?

Aziz Ndiaye est mon ami, en dehors de la lutte. Ce qui se dit à gauche et à droite ne me concerne pas. Aziz Ndiaye est un ami, un proche. La lutte est une famille. Même dans les familles, chacun est libre de supporter le lutteur de son choix. Donc, qu'on le laisse tranquille, ce n'est que du sport.

Pourquoi vous ne voulez plus de Modou Lô ?

Modou Lô n'est pas un grand lutteur. Depuis que je l'ai battu, il peine à gagner ses combats. Il s'est même permis de jubiler lors de la défaite de mon frère Sa Thiès. On ne boxe pas dans la même catégorie. J'ai un palmarès plus étoffé que le sien. Ma décision est prise et elle est irrévocable. Eumeu Sène est un adversaire potentiel, mais pas Modou Lô. Même s'il remportait son combat, je ne vais jamais lutter avec lui, je ne suis pas son égal. Lorsque j'ai affronté Yékini, Tapha Tine et lui ont tous refusé de se mesurer à lui. J'ai pris ce gars pour le battre ; et en retour, ils veulent que je leur tende la perche. Non. Je pouvais dire que je refuse d'affronter Tapha Tine, mais je ne l'ai pas fait.

“Modou Lô n'est pas un grand lutteur, je ne suis pas son égal”

Donc Eumeu Sène et Yekini sont vos adversaires potentiels ?

Pourquoi Yekini ?

Il a annoncé son retour dans l'arène l'année prochaine...

Qu'il n'y pense même pas. Je ne vais plus lutter contre lui. Moi, j'ai beaucoup d'adversaires dans l'arène, sauf Yékini et Modou Lô. Qu'ils n'y pensent plus. Eumeu Sène par contre est un adversaire potentiel. Lui au moins, on peut s'affronter un jour mais pas Modou Lô. C'est comme un championnat. Moi, j'ai battu ces derniers, donc je ne regarde pas derrière mais devant moi. Certes, la revanche fait partie de la lutte mais je ne suis pas Yékini. La moitié de ses victoires, il les a eues contre Tyson qu'il a battu deux fois et Baboye et Bombardier qui ont perdu trois fois devant lui. Je ne suis pas ce genre de lutteur. Moi, je prends les lutteurs un à un et je les bats de façon différente. Je ne veux plus de Yékini. Je suis même prêt à tendre la perche aux jeunes lutteurs qui arrivent mais pas à Modou Lô et Yekini.

Pourquoi ne voulez-vous plus de Yekini ?

Je n'aime pas sa façon de faire. Il tente des choses en coulisses pour me nuire. Chacun est libre de supporter le lutteur de son choix. Mais un lutteur ne doit pas tenter de nuire à son prochain. Lui, il le fait et j'ai des preuves de ce que je dis. Nos chemins peuvent se croiser. La balle est dans le camp des promoteurs.

Votre poids a soulevé beaucoup de débats avant le combat. Avec quelle masse vous avez lutté face à Tapha Tine ?

Mon poids n'a jamais posé un problème, je suis maître de mon corps. Si j'étais même obèse, je serais toujours maître de mon corps. Je faisais quatre séances par jours. À deux semaines du combat, je faisais un régime pour diminuer mon poids qui est actuellement de 144 kg. J'ai diminué de 6 kg. Je voulais avoir la rapidité et beaucoup de force.

Que répondez-vous à ceux qui disent que vous vous dopez ?

Je suis à ce stade grâce à mon travail. Je n'ai jamais mis autant de sérieux sur un combat que celui de dimanche dernier. Je me préparais pendant 3 ou 4 mois pour mes combats ; mais celui-ci, je l'ai préparé pendant 7 mois. Je ne voulais pas trop durer aux États-Unis pour ne pas prendre des kilos en trop. Je me tue à la tâche comme un fou, je ne triche jamais. Je n'ai plus droit à l'erreur car il y a un monde fou derrière moi. Il m'arrivait même de me réveiller à 4 heures du matin pour m'entraîner afin de travailler mon coffre. Même mon entraîneur était fâché contre moi mais tout s'est finalement bien passé. Et je remercie tout le monde pour ce combat. Je veux maintenant aller à Bercy pour les combats de Boy Nar et d'Elton. Mon souhait est de partir les soutenir. ■

LIGUE 1- 19E JOURNÉE FIN

Ngor remporte le derby et recolle au podium

Grâce sa victoire (1-0), hier en clôture de la 19e journée de Ligue 1 face à l'Union sportive de Ouakam (Uso), l'Olympique de Ngor a fait une bonne opération en rattrapant la Linguère (3e, 31 pts) au compteur.

LOUIS GEORGES DIATTA (STAGIAIRE)

L'Olympique de Ngor avait un double défi, hier en clôture de la 19e journée de Ligue 1 sénégalaise : remporter le derby lébou face à son voisin et revenir, sur le plan comptable, à hauteur de la Linguère de Saint-Louis (3e, 31 points). Tout est accompli au final. Après avoir gagné (2-0) à domicile l'aller, les Ngorois ont encore puni (0-1) l'Union sportive de Ouakam (10e, 24 pts) au stade Demba Diop. Dominateur du début à la fin, l'Uso avait la possibilité de gagner le match. Mais les poulains du coach Cheikh Tidiane Fall n'ont pas su concrétiser la moindre occasion de but. L'Olympique de Ngor a fait la différence sur un penalty plus que généreux, accordé dans les cinq dernières minutes par l'arbitre Ousmane Sow de la Commission régionale des arbitres (CRA) de Dakar. C'est El Hadji Finé Bop (86e) qui a exécuté la sentence. Le goleador ngorois caracole ainsi en tête du classement des meilleurs buteurs avec 10 réalisations à son compteur.

Ngor réalise ainsi une bonne opération en recollant au nombre de points mais reste (4e). Les Saint-Louisiens gardent la 3e place du classement grâce à une différence de buts plus favorable (+6) que celle des Olympiens (+5).

Le DUC sort du rouge

C'est ce que l'on appelle un nul qui n'arrange personne. Mal classés, le Dakar Université Club (DUC) et le Casa Sport se sont partagé les points hier, en première heure. Dans un match pauvre, les deux équipes se sont quittées sur un (0-0). Le Casa Sport reste à la 11e place avec 23 points, alors que le DUC (12e) sort de la zone rouge. ■

RÉSULTATS

Vendredi
Us Gorée - Port 1-2
Niary Tally - Guédiawaye FC 3-0
Samedi
Assur - Diambars 0-1
As Pikine - Yeggo 0-0
Jaraaf - As Douanes 2-0
Dimanche
Touré Kunda - Linguère 1-1
Hier
DUC - Casa Sport 0-0
Us Ouakam - Ol. de Ngor 0-1

BREVES

GALA DE LUTTE À BERCY

L'ambassade de France s'y met

L'ambassade de France au Sénégal prépare le terrain en vue du gala de lutte sénégalaise prévu le 8 juin prochain au stade Omnisports de Bercy, à Paris. Hier, la représentation diplomatique française a donné une réception en faveur des lutteurs qui doivent s'affronter sur son sol. À cette occasion, un parterre de diplomates ont fait le déplacement, ainsi que le ministre sénégalais des SportS, Mbagnick Ndiaye, et les membres du Comité national de gestion de Lutte (CNG). Les lutteurs ont assuré le show, en se défiant dans la langue de Molière. Et il ne fallait pas manquer ce fait inédit, car ça a provoqué un rire fou chez les invités. Prenant la parole, le ministre des Sports, Mbagnick Ndiaye, a exhorté les lutteurs “à ne pas fuir une fois en France, pour que de tels événements puissent se répéter à l'avenir”. Le chargé de la culture de l'ambassade à quant à lui dit toute sa fierté de “recevoir le monde de la lutte en terre française”. “Cela facilitera l'échange culturel entre les deux pays”, a-t-il ajouté. Le promoteur, étant absent du pays pour régler les derniers détails de l'organisation, il a été représenté par son directeur artistique, Moustapha Dieng. Celui-ci a annoncé que “Balla Gaye 2 sera à Paris pour “rehausser l'événement”. Selon lui, l'ambassade de France a offert des visas à tous les sportifs qui sont cooptés pour l'événement. ■

KHADY FAYE